

MON CARNET PRATIQUE POUR...

Booster ma citoyenneté numérique dans une société multiculturelle



interfacer3
namur

Préface

« Suite aux mutations des sociétés, nous vivons une époque où d'une part, une nouvelle perspective se dessine vers une société interculturelle qui affirme la nécessité des normes communes et du langage commun. Une société fondée sur la reconnaissance de différences culturelles, sur l'ouverture de différents ensembles culturels et sur l'acceptation du changement. D'autre part, où les technologies de l'information et de la communication ont pris une place déterminante en particulier dans le domaine de l'apprentissage de l'interculturalité. »

Reine AL SAHYOUNI BOU FADEL

Publié avec le soutien la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'appel à projet « Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité » (PCI), 2017-2018, et réimprimé dans le cadre de la labellisation des projets PCI, 2019-2022.

« Mon carnet pratique pour... booster ma citoyenneté numérique dans une société multiculturelle » - Edition 2022

Mise à jour et réimpression en juin 2022.

Le contenu de ce document relève de la seule responsabilité de l'asbl Interface3.Namur et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Achevé d'imprimer en Belgique en 2022

Dépôt légal: juin 2018
D/2018/14.141/01

Interface3.Namur

Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur - Belgique

081/63 34 90 – contact@interface3namur.be

www.interface3namur.be

f www.facebook.com/Interface3.Namur

User des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) est devenu d'une grande banalité. Aujourd'hui, elles sont partout et elles ont positivement réformé la manière dont on peut s'adresser à ses ami-es, followers ou abonné-es. Les TIC constituent un outil dont l'utilisateur-riche porte la responsabilité du bon usage ou du mésusage. L'importance qu'a pris cet outil dans la vie des femmes et des hommes nécessite un apprentissage qui ne se situe pas uniquement au niveau technique mais implique aussi une conscientisation citoyenne aux enjeux politiques et éthiques que véhiculent ces nouvelles formes de communication.

Fort sensible à ces aspects, j'ai déjà pu initier plusieurs actions allant dans ce sens: des capsules de sensibilisation aux valeurs fondatrices du vivre ensemble sur la RTBF, l'opération «No Hate» en Fédération Wallonie-Bruxelles visant à doter les jeunes des compétences nécessaires pour lutter contre les discours de haine ou encore, en Education aux médias, un appel annuel dont la portée comprend notamment une prise de conscience des risques liés à la divulgation de données à caractère personnel sur la toile.

Aujourd'hui, le carnet que vous avez entre les mains poursuit cette dynamique de responsabilisation des jeunes face aux infinies potentialités du numérique. Mais, au-delà d'une éthique personnelle, il s'agit aussi de travailler son ouverture au monde. Être connecté-e ne suffit pas à faire d'un-e jeune un-e citoyen-ne du monde. L'émancipation socioculturelle du/de la jeune reste un prérequis pour l'exercice d'une citoyenneté active et responsable.

C'est pourquoi je soutiens activement la réalisation de ce carnet, étape supplémentaire et nécessaire pour une appropriation intelligente des champs d'action du numérique.

Que l'interculturalité puisse investir l'environnement numérique de façon positive n'est pas une évidence. Une vague de fond nourrie d'extrémismes déferle sur l'Europe et il est de notre devoir de rendre à l'intelligence collective ses lettres de noblesse en l'armant au mieux contre ces dérives simplistes. Ce carnet y contribue largement et je suis heureuse de vous en livrer l'essentiel.

Je terminerai en disant que l'outil numérique devient fabuleux quand les intentions qui l'actionnent sont positives et marquées par la volonté de construire un monde plus juste et plus solidaire. Que ce carnet s'inscrive dans cette philosophie en fait un instrument adéquat dont, je l'espère, un grand nombre de jeunes pourront s'emparer dans la perspective d'une meilleure compréhension de l'autre, au-delà des peurs et des stéréotypes.

Madame Isabelle SIMONIS

Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse,
des Droits des femmes et de l'Égalité des chances



Pour poursuivre la lecture...

☐ **J'accepte les conditions d'utilisation***

*Coche la case pour pouvoir poursuivre la lecture.

Conditions générales d'utilisation

1. Interface3.Namur asbl

Interface3.Namur asbl agit en faveur de l'accès pour tous et toutes au numérique et à l'emploi, par la **formation**, des actions autour de la **découverte et de l'utilisation des outils numériques**, des **animations de sensibilisation** et d'**orientation** autour des technologies de l'information et de la communication (TIC).

2. Domaine d'application

Les présentes conditions d'utilisation ont pour but de vous sensibiliser au contenu des conditions générales d'utilisation que vous acceptez, très souvent sans les lire, lorsque vous utilisez un service comme une application ou un réseau social en ligne.

3. Contenu et utilisation

En tant que lecteur-ric, vous acceptez le fait que les informations reprises dans ce carnet doivent être soumises à votre esprit critique. Interface3.Namur asbl consent tous les efforts raisonnables pour offrir des informations correctes. Malgré tous nos efforts, il se peut que des erreurs et des méprises subsistent. Les sources des informations diffusées dans ce carnet sont réputées fiables. Toutefois, les informations données dans ce carnet le sont à titre purement informatif. Ainsi, le-a lecteur-ric assume seul-e l'entière responsabilité de l'utilisation des informations et contenus du présent carnet. En tant que lecteur-ric, il vous est conseillé de contrôler les informations et de vérifier vos sources. Ce sera justement un des points abordés dans ce carnet.

4. Accès aux services

Ce carnet permet aux lecteur-ric un accès gratuit aux services suivants: informations, jeux, liens Internet, anecdotes. Sur demande, Interface3.Namur asbl s'engage, sous réserve des stocks disponibles et dans la mesure où vous entrez dans la catégorie de public auquel s'adresse ce carnet, à vous envoyer le présent carnet par voie postale dans les quantités demandées à l'adresse que vous aurez fournie. Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau postal n'engage pas la responsabilité d'Interface3.Namur asbl.

5. Vos obligations

Vous vous engagez, en tant que lecteur-ric, à: ne pas utiliser le carnet d'une manière contraire aux dispositions des présentes conditions d'utilisation; ne pas utiliser le carnet à des fins illégales; passer l'aspirateur pendant un mois; renoncer à l'usage de Snapchat durant 3 jours; regarder une vidéo de chatons mignons sur YouTube; lire ce carnet jusqu'à la page finale.

6. Droits de propriété intellectuelle

Les images, les textes et tout autre contenu de ce carnet font l'objet d'une protection par le Code de la propriété intellectuelle et plus particulièrement par le droit d'auteur.

En tant que lecteur-ric, vous devez solliciter l'autorisation préalable d'Interface3.Namur asbl pour toute reproduction ou copie des

Hop ! Je coche
et je continue



différents contenus. Une utilisation des contenus à des fins commerciales est strictement interdite. Le droit d'auteur est également un des thèmes dont parlera ce carnet. Il est très complet, ma parole!

7. Protection des données à caractère privé

Les informations demandées pour l'envoi postal de ce carnet sont nécessaires et obligatoires mais ne seront transmises à aucun tiers ou partenaire. Avez-vous par ailleurs entendu parlé de la nouvelle réglementation européenne sur la protection des données? Cette dernière régit la quantité et la nature des données qui peuvent être demandées, comment elles vont être traitées, etc. Devinez quoi? On en parle aussi dans ce carnet!

8. Disponibilité des produits

Nos carnets sont proposés dans la limite des stocks disponibles. Des indications sur la disponibilité des produits vous sont fournies sur demande. Les erreurs ou modifications exceptionnelles sont indépendantes de notre volonté et Interface3.Namur asbl ne saurait en être tenu-e responsable. Les commandes sont expédiées après un délai de maximum 15 jours ouvrables. Un éventuel retard de livraison par rapport aux délais indiqués aux présentes conditions générales ne donne pas droit à des dommages et intérêts de la part de Interface3.Namur asbl.

9. Liens vers des sites Web

De nombreux liens vers des sites Web sont présents dans ce carnet. Cependant, les pages Web où conduisent ces liens n'engagent en rien la responsabilité d'Interface3.Namur asbl, qui n'a pas le contrôle de ces liens et de leur durabilité dans le temps. Le-a lecteur-ric s'interdit donc d'engager la responsabilité d'Interface3.Namur asbl concernant le contenu et les ressources relatives à ces liens hypertextes sortants.

10. Durée

La durée du présent contrat est indéterminée. Le contrat produit ses effets à l'égard du/de la lecteur-ric à compter de l'ouverture et de la lecture du carnet.

✓ “ J’ai lu et j’approuve les Conditions générales d’utilisation ”

Si tu es inscrite sur un service en ligne (un réseau social, une messagerie comme Messenger ou WhatsApp, une application...), tu as dû accepter des « Conditions générales d’utilisation », appelées aussi « CGU ». Mais as-tu déjà pris le temps de lire ces fameuses longues pages de conditions ?

Selon l’article 5 des CGU que tu viens d’accepter, tu t’es engagé-e à :

- passer l’aspirateur pendant un mois
- renoncer à l’usage de Snapchat durant 3 jours
- regarder une vidéo de chatons mignons sur YouTube

Heureusement pour toi, nous n’allons pas te forcer à respecter ces conditions. Nous voulions juste te rappeler que cliquer sur « J’accepte », c’est comme signer un contrat !

Tu trouves que les CGU sont trop longues pour prendre le temps de les lire ?

Ce site (en anglais) les a simplifiées sous forme de schémas pratiques : <https://tosdr.org/>

Une société britannique a joué un tour aux utilisatrices de son Wi-Fi gratuit. Pour avoir accès à Internet, les personnes devaient accepter... de faire 1000 heures de service d’intérêt général !

Parmi ces tâches, on trouvait : « Nettoyage des parcs locaux et de déchets d’animaux. Fournir des câlins aux chats et chiens errants. Déboucher manuellement des égouts. Nettoyer les toilettes portables dans les festivals locaux et les événements. Peindre des coquilles d’escargot pour les égayer. Décoller des bouts de chewing gum dans

la rue ». Plus de 20.000 personnes ont accepté ces CGU sans les lire et une seule a remarqué et signalé cette blague !

Une autre expérience similaire avait inclus dans ses clauses que la connexion à Internet ne serait fournie qu’à condition que « le destinataire accepte de ... donner son enfant le plus âgé » !

Ce genre d’action veut faire réagir les internautes en soulignant le fait que, comme personne ne lit ou ne comprend les CGU, elles peuvent parfois cacher des clauses un peu abusives.



Es-tu un-e citoyen-ne numérique ?

Et toi, quel type de personne es-tu quand tu es en ligne ?

Tu surfes sans trop réfléchir à ce que tu coches et à ce que tu acceptes ?

Ou tu essaies de te renseigner et de comprendre les conditions dans lesquelles tu t'engages avant de cliquer sur « Ok » ?

Et de manière plus générale :

- Est-ce que tu partages des infos qui font le buzz sans vérifier si elles sont vraies ?
- Est-ce que tu as déjà posté la photo d'un ami sans lui demander la permission ?
- Est-ce que tu es un-e **citoyen-ne numérique** responsable ?



Qu'est-ce que ça signifie, « être un-e **citoyen-ne numérique** responsable » ? Essayons d'abord de comprendre ce que c'est, « être citoyen-ne ».

La citoyenneté est liée à des droits et à des devoirs. Elle ne se limite pas à un aspect politique (voter, respecter la loi...). Elle est aussi liée à une série de valeurs qui améliorent le fait de vivre ensemble dans la société.

Comme valeurs, on retrouve par exemple :

- La civilité (respect et politesse)
- La solidarité
- L'investissement actif dans la société (par un engagement dans une association par exemple)

Tu te demandes pourquoi on parle de « citoyenneté » quand on s'intéresse au numérique ? En fait, la citoyenneté a autant sa place dans la rue que sur la toile et dans tes interactions en ligne.

Astuces

Certains mots sont écrits en **couleur bleue**. Tu trouveras leur définition dans le lexique à la fin de ce carnet, dès la **page 64** !

De nombreux liens sont mentionnés dans le carnet. Ils sont tous accessibles à cette adresse : bit.ly/carnet-citoyen.



Pas envie de taper l'**URL** ?

Scanne le QR code avec ton smartphone !



Internet est un peu comme une sorte d'immense place publique. On peut s'y connecter et y trouver des milliards de personnes, elles aussi connectées d'un peu partout dans le monde, et qui peuvent, entre autres:

- S'exprimer
- Communiquer et entretenir des relations
- Créer et partager leurs créations
- S'informer
- Acheter des choses
- Soutenir une cause ou signer une pétition
- ...

Internet étant mondial, c'est un lieu où peuvent se rencontrer toutes les cultures, tous les points de vue.



Pour que chacun-e puisse s'épanouir dans cet espace numérique commun, il est important de suivre quelques règles de conduite et de se comporter en ligne de manière citoyenne. C'est-à-dire, par exemple:

- En faisant preuve de bienveillance et de tolérance
- En respectant les opinions des autres internautes
- En ayant un esprit critique
- En évitant de faire des actions malintentionnées

Se comporter de cette manière, c'est faire preuve de **citoyenneté numérique**!

La citoyenneté numérique et toi

Que répondrais-tu aux phrases suivantes ?

	Oui	Non	Je ne sais pas
1. Je partage des photos parfois très personnelles sur les réseaux sociaux mais avec mes ami-es uniquement, jamais en mode public, pour plus de sécurité	☐	☐	☐
2. Les sites Web qui apparaissent en premier dans les moteurs de recherche sont les plus fiables	☐	☐	☐
3. Il n'y a pas de lois sur le Web, on peut faire ce qu'on veut sans conséquences légales	☐	☐	☐
4. Les réseaux sociaux sont gratuits et gagnent de l'argent grâce aux factures des abonnements à Internet	☐	☐	☐
5. La majorité des articles sur Wikipédia ne sont pas fiables	☐	☐	☐
6. Avoir un faux profil sur le Web me permet de rester totalement anonyme	☐	☐	☐
7. Les fausses informations et les mails frauduleux se repèrent facilement	☐	☐	☐
8. La liberté d'expression, c'est avoir le droit de dire absolument tout ce qu'on pense	☐	☐	☐
9. Je réponds en majuscules quand je poste un commentaire si je veux vraiment qu'il soit lu, pour attirer l'attention	☐	☐	☐
10. Si quelqu'un poste un message raciste sur mon blog, ce n'est pas moi qui en suis responsable	☐	☐	☐
11. Ma meilleure amie connaît mon mot de passe sur Snapchat: c'est une sécurité pour qu'elle puisse intervenir dessus en cas d'urgence	☐	☐	☐
12. J'écris en « langage sms » dans les Forums, c'est plus rapide à lire et à écrire	☐	☐	☐
13. Si je veux supprimer les recherches de mon moteur de recherche , il suffit d'effacer mon historique de navigation	☐	☐	☐
14. Je ne suis pas une célébrité, il y a peu de chance pour qu'on essaie de pirater mon compte ou de voler les images que je mets en ligne	☐	☐	☐



Alors? Combien de « oui » as-tu obtenu?
Nous reparlerons de ce test vers la fin du carnet ;)



Es-tu un-e CRACCS ?

Un-e CRACCS, c'est...

- C pour Citoyen-ne: être citoyen-ne signifie faire partie d'un groupe, d'une collectivité où il y a des règles mais aussi des devoirs. Ces règles et devoirs permettent de vivre ensemble le mieux possible
- R pour Responsable: être consciente de ses droits et de ses devoirs rend responsable. La responsabilité est indispensable pour pouvoir mesurer les conséquences, positives ou négatives, de ses actes
- A pour Actif-ve: être actif-ve, c'est s'engager dans un projet ou dans un groupe dans le but d'agir pour mieux vivre ensemble
- C pour Critique: avoir un esprit critique, c'est refuser de tout croire sans se poser de questions, c'est se forger sa propre opinion en s'informant, en étant curieux et en échangeant sur les idées
- C pour Créative: faire preuve de créativité, c'est avoir des idées et les réaliser, c'est créer et pas uniquement consommer (faire ses propres vidéos, écrire des articles sur son blog, etc.)
- S pour Solidaire: être solidaire, c'est s'entraider, venir en aide aux personnes qui en ont le besoin

Pourquoi parler de CRACCS et de **citoyenneté numérique** ?

On utilise de plus en plus Internet et les outils numériques comme les smartphones. C'est important d'utiliser ces outils avec un certain état d'esprit et en disposant des connaissances nécessaires pour éviter des situations qui pourraient (te) causer du tort!

Pour aider les plus jeunes à utiliser le Web de manière sûre et responsable, à devenir des **Cyber Héros**, le site

<https://www.cybersimple.be/> donne plein de super conseils !

Et le **jeu Interland** est un **outil pour développer l'esprit critique** :

https://beinternetawesome.withgoogle.com/fr_be/interland



bit.ly/carnet-citoyen

Peut-on tout dire et tout faire sur Internet ?

Le Web d'aujourd'hui est « participatif »: on peut y poster des photos, partager des idées, etc.

Mais... avec l'impression d'être anonyme derrière un pseudo, certaines personnes expriment sur Internet des choses qu'elles ne diraient jamais à voix haute ni en public.



Savais-tu que l'anonymat en ligne est juste une impression! Ton ordinateur possède par exemple une **adresse IP qui identifie ta machine (et toi, qui l'utilises) dès que tu te connectes à Internet! Difficile d'être invisible sur la toile!**

Du coup, on trouve parfois sur la toile des messages agressifs ou des jugements qui ont pour seul but de nuire à quelqu'un, que l'on appelle « des **discours de haine** en ligne ».

Savoir quoi faire en cas de **discours de haine** en ligne, ça fait partie des connaissances d'une **citoyen-ne numérique** responsable.



Un **discours de haine** est un discours qui incite à la discrimination ou à de la violence fondée sur des caractéristiques comme la couleur de peau, l'orientation sexuelle, les croyances, l'origine ethnique...

Bonne idée!

Pour lutter contre la haine en ligne, RespectZone transforme les insultes en emoji mignons!

Avec son initiative « Licornes vs Haters », l'association RespectZone incite les fournisseurs de services sur Internet (réseaux sociaux, blogs...) à remplacer chaque insulte par des emoji mignons (licornes, petits cœurs...).

<https://youtu.be/5BqgTyXkMZs>



bit.ly/carnet-citoyen

Euh... ?!



Le cyber-harcèlement

Le cyber-harcèlement est un type de violence en ligne. La violence et la discrimination dans le cyber-harcèlement ne s'appuient pas nécessairement sur des critères comme la nationalité ou les croyances mais peuvent se baser sur des caractéristiques comme les vêtements, les notes en classe, l'apparence physique...

Le harcèlement, c'est une série d'actes volontaires à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes.

Le cyber-harcèlement, ce sont toutes les formes de harcèlement qui utilisent les technologies pour importuner ou insulter avec l'objectif de blesser.

Le cyber-harcèlement ne se limite pas à des insultes ou des menaces mises en ligne ou envoyées par sms.

Ça peut aussi être:

- la diffusion en ligne de rumeurs qui portent atteinte à la réputation d'une ou de plusieurs personnes
- la diffusion en ligne d'informations à caractère confidentiel (diffusion de numéros de téléphones ou d'images personnelles de type sexuel par exemple)
- l'envoi intentionnel de virus **logiciel malveillant**
- le piratage d'un compte, de la modification de mot de passe...
- l'**usurpation de l'identité** en ligne d'une personne
- l'exclusion et de la mise à l'écart d'une personne d'un réseau social ou d'un groupe en ligne
- l'envoi de messages intempestifs via l'email, les messageries comme Whatsapp, Messenger et les autres réseaux sociaux
- la diffusion en ligne de photos ou de vidéos compromettantes...



Tu veux en savoir plus sur le point « diffusion en ligne de photos ou de vidéos compromettantes »? Tu trouveras plus d'infos dans la partie « **Droit à l'image** » de ce carnet (**page 69**)! Sache que tu as des droits sur une photo qui te représente! Personne n'a le droit de l'utiliser comme bon lui semble sans ton accord, de la mettre ou de la laisser en ligne si tu demandes à ce qu'elle soit retirée!



Imagine que tu es dans cette situation...

Comme tous les matins, je prends mon smartphone pour jeter un œil à mes messages pendant mon trajet en bus. Je remarque que ma messagerie est pleine à craquer. Je l'ouvre et y trouve des dizaines de messages de personnes, dont certaines que je ne connais même pas, qui m'insultent par rapport à un jeu vidéo en ligne que j'adore. Sur le forum du jeu en question, j'ai aussi reçu des messages vraiment pas sympas ! La raison ? Hier, il y avait un tournoi et j'ai été la meilleure... mais comme je suis une fille, les garçons pensent que je suis pas douée pour les jeux vidéo ! Ils me traitent de tricheuse, me disent que ma place est dans une cuisine et pas devant un PC. Je n'imagine même pas comment ça va se passer quand je me connecterai pour une partie après les cours... Je dois faire quoi du coup ? Faire semblant de jouer mal et perdre ? Arrêter de jouer alors que j'adore ça ?

- Comment tu te sens ?
- Comment tu réagis ?
- Qu'est-ce que tu pourrais/pouvais faire pour changer la situation ?



Le harcèlement est un phénomène qui existait bien avant Internet, mais qui a évolué avec cette technologie. C'est pareil avec les **discours de haine**.

Le souci avec le Web, c'est qu'un message diffusé en ligne va toucher beaucoup plus de personnes que s'il était dit oralement. En plus, le message peut rester visible pendant très longtemps, être partagé, diffusé dans le monde entier... Ses effets sont énormes.

Une enquête de Child Focus portant sur des jeunes de 12 à 18 ans (2014) révèle qu'en Belgique, 1 jeune sur 3 a été victime de cyber-harcèlement.

62 % des jeunes ont été confronté-es à des messages négatifs mais envoyés de manière non répétitive.

1 jeune sur 5 reconnaît avoir été cyberarceleur-euse.

103



Le 103, ligne d'écoute pour les jeunes

Le 103 est un numéro d'appel gratuit accessible de 10h00 à 24h00, tous les jours.

Cette ligne d'écoute pour les jeunes répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions sur tous les thèmes.

En appelant le 103, les jeunes peuvent parler de ce qui les concerne, les interpelle ou les fait souffrir : relations avec les parents, amitiés, amour, santé, sexualité, racisme, violences, drogues, ou maltraitance, etc.

Que ce soit dans une situation de doute, de questionnement, de crise, un moment d'angoisse, un sentiment de solitude, on peut parler avec un adulte et être écouté-e et soutenu-e anonymement, avec bienveillance.



Imagine que tu es dans cette situation...

Je traîne sur Instagram avec un ami et on tombe par hasard sur le compte de la première de classe, la fille la moins populaire de l'école. Elle a posté une photo sur laquelle on voit ses parents... qui sont homosexuels ! C'est trop bizarre. On en rigole entre nous mais mon ami va plus loin et écrit en commentaire que « c'est dégueulasse ». Il me demande d'ajouter un commentaire. Je ne suis pas vraiment pour, mais il insiste.

- Est-ce que tu es d'accord avec ce qui se passe ?
- Comment tu te sens ?
- Comment tu réagis ?
- Qu'est-ce que tu pourrais/pouvais faire pour changer la situation ?



Comme dans cette situation, le cyber-harcèlement peut se faire devant des témoins: un ami, un groupe en ligne...

Il y a différents types de témoins. Certain-es vont soutenir la personne harcelante et chercher pour elle des informations qui pourraient blesser la victime, par exemple. D'autres témoins, plus nombreux, choisissent de ne pas intervenir mais ne vont ni aider la victime, ni essayer de lui faire du mal. Une troisième catégorie de témoins va aider la victime, en la soutenant ou en intervenant pour arrêter la situation.

Selon Childfocus, 76 % des jeunes ont déjà été témoins d'une situation de cyber-harcèlement mais n'ont pas réagi face à celle-ci.

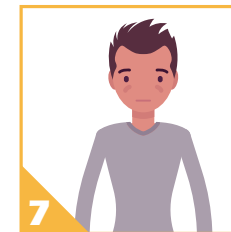


Le Youtubeur Nino Arial a publié une vidéo appelée « Harceleurs silencieux », où il explique que s'il n'a pas harcelé lui-même quand il était à l'école, il a été témoin de harcèlement sans jamais intervenir. C'est à toutes ces personnes qui n'ont pas agi – à tou-ttes les citoyen-es numériques responsables potentiel-les – que s'adresse Nino Arial. <https://youtu.be/tt21y7fHmdE>



bit.ly/carnet-citoyen

Un jour, tu seras peut-être témoin d'une situation de cyber-harcèlement. Quel genre de témoin seras-tu ?



SELECT YOUR PLAYER_

Imagine que tu es dans cette situation...

Depuis que Maya, la nouvelle, est arrivée à l'école, je ne vois quasi plus Sophie, ma meilleure amie. Je le prends super mal ! Sophie adore le piano et le père de Maya donne des cours. C'est sûr, elle a manipulé Sophie pour qu'elle passe du temps avec elle en échange de leçons de piano gratuites. Pour me venger, je bouscule Maya dès que j'en ai l'occasion dans les couloirs de l'école et je lui envoie des messages d'insultes depuis un faux compte que j'ai créé sur Facebook. Ça lui apprendra !

- Comment tu te sens ?
- Est-ce que cette façon de résoudre ce problème est la meilleure manière de faire ?
- Qu'est-ce que tu pourrais/pouvais faire pour changer la situation ?



Puisque le cyber-harcèlement se passe derrière un smartphone ou un ordinateur, il n'y a pas de contact direct entre la victime et la personne qui harcèle. Du coup, cette dernière évalue parfois mal les conséquences de ses actes. Elle peut par exemple penser faire une simple plaisanterie, sans se rendre compte que cela va faire énormément de mal à la personne concernée.

Les spécialistes appellent ce phénomène « l'effet cockpit », en référence à la perte d'émotion des aviateur·rices qui bombardent des populations civiles ou militaires à distance, via des écrans de contrôle.

Et toi? Tu es toujours capable de distinguer la limite entre une blague et une parole qui blesse quand tu es en ligne et que tu ne vois pas la réaction de la personne à qui tu parles?

Il peut arriver, pendant l'adolescence, que la vie soit tellement pleine de changements qu'elle rende plus fragile, moins confiante.

Le cyber-harcèlement peut accentuer dans ce cas les comportements auto-destructeurs, les difficultés relationnelles ou scolaires, ou les idées suicidaires...

Le cyber-harcèlement peut avoir des conséquences graves sur la personne harcelée (et aussi sur la personne harceuse), comme par exemple :

- un impact sur l'**identité numérique** des personnes impliquées (nous reviendrons plus tard sur ce point)
- un sentiment de détresse qui augmente au fur et à mesure que le phénomène persiste
- une mauvaise estime de soi et une perte de confiance en soi
- une souffrance morale qui peut mener, dans les cas les plus dramatiques, au suicide

Depuis quelque temps, Timmy est bizarre... Il se renferme sur lui-même, toujours sur son smartphone. Mais là, il a disparu !... Enquête dans sa chambre pour découvrir ce qui est arrivé à Timmy !

Essaye de résoudre les énigmes de l'escape game de l'**animation** « **CRACCS en jeu !** »
Les clés sont en vous ! »
(plus d'infos en **page 59**).



Sexting et sextorsion

Tu veux envoyer une photo coquine de toi à quelqu'un ? Sois prudent-e ! Une photo privée peut facilement être vue par d'autres, être partagée publiquement sur les réseaux sociaux ou se retrouver dans de mauvaises mains...

Quelques conseils pour te protéger :

- Ne laisse pas apparaître ton visage ou des signes physiques qui permettraient de t'identifier



L'appli **.Comdom**, développée par Telenet, te permet de flouter ton visage et d'ajouter facilement un filigrane avec les données du destinataire. Cette personne réfléchira à deux fois avant de partager ta photo... Toutes les infos ici : <https://comdomapp.be/fr/>

- Tu n'es pas obligé-e de l'envoyer ! N'envoie la photo que si tu es totalement à l'aise avec cette idée. C'est toi qui décide ! Le partage d'une photo privée comporte toujours des risques...

On menace de diffuser une photo/vidéo de toi compromettante ?

- Ne cède pas au chantage, ne verse pas d'argent
- Bloque la personne qui te fait du chantage
- Signale cette personne sur le réseau social utilisé
- Garde un maximum de preuves
- Parles-en à quelqu'un de confiance ou à un service spécialisé d'écoute (plus d'infos en **page 68**)



Un nude d'Emma circule sur Internet. C'est horrible ! Tout le monde l'a vu et à l'école, on ne parle que de ça ... **Mais qui a partagé cette photo ?** Arriveras-tu à découvrir la vérité et permettre à Emma de retrouver sa dignité et de se reconstruire ?

Suis les indices de l'**animation** « **CRACCS en jeu ! Les clés sont en vous !** » (plus d'infos en **page 59**).

Après avoir lu toutes les infos sur le harcèlement, reprends les 3 mises en situation et relis les réponses que tu avais données.

Est-ce que tu changerais des choses dans ta façon d'agir?



Un grand nombre de jeunes n'osent pas signaler un problème de cyber-harcèlement ou de cyber-intimidation. Souvent, il-elles ont peur de blesser leurs parents et craignent que ces derniers aillent voir la direction de l'école, ou qu'ils confisquent leur smartphone et coupent la connexion à Internet. Ce n'est pas facile d'en parler mais ça va souvent t'aider en te permettant de ne pas être seule.



Etre un-e citoyen-e numérique responsable, c'est savoir agir quand on se fait harceler ou lorsqu'on est témoin de cyber-harcèlement. C'est aussi se mettre à la place de la personne à qui on envoie un message avant d'appuyer sur « envoyer », et ne pas vouloir lui faire mal exprès.

Tu veux savoir comment réagir en tant que victime de cyber-harcèlement ou de cyber-haine? Ou savoir quoi faire si tu es témoin d'une telle situation? Tu es auteure de cyber-harcèlement et tu veux en parler pour sortir de cette spirale de violence? Tu trouveras à la **page 68** des numéros gratuits où on pourra t'écouter et te conseiller.

Le **discours de haine** peut être puni par la loi. Parce que, oui, le Web a une réglementation (en réalité, Internet possède des réglementations, qui peuvent varier en fonction des pays) et désobéir à ces lois peut avoir de graves conséquences!

Par exemple:

Le harcèlement moral est un délit qui peut conduire à plusieurs années d'emprisonnement et/ou une amende allant jusqu'à plusieurs centaines d'euros.

L'incitation à la haine ou à la discrimination en raison de la nationalité ou de la couleur de peau est passible d'un mois à un an de prison.

L'atteinte à l'honneur d'une personne (par des actes ou des expressions) peut être punie d'une peine d'emprisonnement de plusieurs mois et/ou d'une amende.



La liberté d'expression: tout n'est pas permis!

Même derrière un écran, certains comportements sont punissables par la loi. S'exprimer sur Internet, c'est s'exprimer sur la place publique. Et dans un lieu public, on ne peut pas tout faire ou tout dire. L'incitation à la haine est par exemple un thème qui dépasse le cadre de la liberté d'expression.

La liberté d'expression est un droit de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Elle stipule que nous sommes libres d'avoir nos opinions et de les exprimer, même si elles sont

différentes de celles de la majorité. Mais attention ! La liberté d'expression ne permet pas de tout dire ! Elle est limitée par un cadre légal qui varie en fonction du pays dans lequel tu te trouves.

En Belgique par exemple, les propos racistes ne sont pas considérés comme une opinion mais comme un délit. Tu ne peux donc pas, par exemple, mettre en ligne un discours incitant au racisme et prétendre que tu as le droit de le faire « parce que tu vis dans un pays libre et que tu défends ton point de vue ».

A ton avis, quels autres propos ne sont pas autorisés en ligne ?

-
-
-
-

Est-ce que tu penses que la liberté d'expression doit être sans limite, ou est-ce que c'est une bonne idée de la réglementer ?



La liberté d'expression, c'est aussi la liberté d'accéder à l'information et de la diffuser. L'information, tout le monde n'a pas la chance d'y avoir accès ! Dans certains pays, les sites Web et les infos accessibles en ligne sont contrôlées et filtrées. Les internautes ne peuvent aller que sur certains sites et sur les réseaux sociaux autorisés : ils ont donc un accès à l'information limité et contrôlé, souvent incomplet ! Certains gouvernements surveillent même les personnes qui pourraient diffuser des informations, afin de contrôler celles qui circulent.



Sales 🍏 ★ ♥ !

NON !



STOP

Autorisé ou pas ? Parfois, tout est une question de nuances !

- Critiquer la dernière chanson d'un-e artiste que tu trouves vraiment nulle: c'est autorisé, tant que ta critique ne devient pas une incitation à la haine
- Parler de tes croyances religieuses: c'est autorisé, à condition que tu n'insultes pas les croyances des autres et n'exprimes pas de propos de radicalisation portant atteinte aux personnes qui ne partagent pas tes croyances
- Partager un article raciste: même si tu n'as pas écrit toi-même cet article et que tu ne fais « que » le diffuser, ce n'est pas autorisé. Par contre, si tu en parles pour le déconstruire et donner un autre point de vue, c'est ok!

Comme tu le vois, c'est parfois difficile de dire si parler d'un sujet est autorisé ou pas sous couvert de la liberté d'expression. C'est souvent une histoire de contexte et d'intention.

La manière de s'exprimer sur le Web est elle aussi importante. Parfois, poster un commentaire « banal » mais en majuscules, en langage sms ou bourré de fautes d'orthographe, ou bien poser une question dans un forum sans commencer par dire « Bonjour », ça peut être mal vu ! Il existe des bonnes pratiques dans l'expression en ligne: c'est la **netiquette**. La **netiquette** met en avant le respect des autres, la politesse, la tolérance. Tu n'enfreins pas la loi si tu ne respectes pas ces bonnes pratiques... mais être un-e **citoyen-ne numérique responsable**, c'est les adopter, pour plus de courtoisie!



Ce n'est pas parce qu'on peut s'exprimer sur un sujet qu'on va oser le faire. Il arrive que certaines personnes soient libres de parler de quelque chose, aient les moyens de le faire... mais n'osent pas, à cause des remarques et des moqueries qu'elles ont peur de subir.



bit.ly/carnet-citoyen

Dans le documentaire « Elles prennent la parole », des Youtubeuses, expliquent qu'elles ne sont parfois pas prises au sérieux si elles proposent des vidéos qui ne sont pas des tutos beauté. Dans ce cas particulier, c'est le **sexisme** qui freine la liberté d'expression de vidéastes féminines. <https://youtu.be/GiCooRTPYTo>



Il arrive aussi qu'on soit libre de partager quelque chose mais qu'on préfère s'abstenir. C'est par exemple le cas de cette photo qui a été prise quand tu as eu la très mauvaise idée de demander à ta cousine de te couper les cheveux. Aucune loi n'interdit de mettre cette image en ligne, mais tu ne voudrais vraiment pas qu'elle circule sur le Web ! Et c'est ton droit de refuser qu'elle soit publiée !

Ceci n'est pas la netiquette !



Le droit à l'image et à la vie privée

Le droit à l'image, c'est le droit que tu as d'accepter ou non qu'une personne prenne une photo et/ou qu'elle la mette en ligne. Techniquement, cela veut dire que tu n'as pas le droit de poster une photo de tes ami-es si tu n'as pas eu leur autorisation avant ! La personne doit accepter que tu prennes la photo et aussi que tu la diffuses.



Un-e **citoyen-ne numérique** responsable ne partage pas une photo si la personne qui figure dessus n'a pas donné son accord pour qu'elle soit prise et/ou diffusée.



Tu trouves une photo ou une vidéo de toi qui a été mise en ligne sans ton consentement ? Ton **droit à l'image** n'est pas respecté ? Que faire ?

- Demande à la personne qui a posté la vidéo/photo de la retirer car tu ne souhaites pas qu'elle soit diffusée
- Si la personne ne réagit pas, tu peux contacter le-la gestionnaire du site en lui demandant de retirer la photo/vidéo publiée sans ton consentement. Facebook a, par exemple, mis en place un formulaire pour signaler la violation des **droits à l'image**
- Si ni la personne ni le-la gestionnaire du site ne retirent la photo/vidéo, tu peux introduire une plainte officielle à l'Autorité de protection des données (ancienne Commission de la protection de la vie privée)
<https://www.privacycommission.be>



[bit.ly/carnet-citoyen](https://www.privacycommission.be)

Tu trouveras encore plus d'astuces à ce sujet en **page 69**.

Jeu : Mon image, mon droit

A ton avis, si aucune des personnes sur les photos ci-dessous n'a autorisé la prise de la photo et sa diffusion, laquelle ou lesquelles pourraient poser problème ? (solution en **page 74**)



Tu as changé d'avis concernant la publication d'une photo de toi ? Mettre fin à ton consentement est aussi facile que le donner: il suffit de le dire à la personne ayant mis la photo en ligne pour qu'elle doive la retirer. Une photo de toi t'appartient!



Il existe quelques exceptions à cette règle. Ne sont pas soumises au **droit à l'image**:

- les images de foules, tant qu'il n'y a pas de zoom sur une personne en particulier
- les photos de personnalités publiques (célébrités, personnalités politiques, etc.) tant qu'on ne les photographie pas dans leurs activités privées
- les photos d'une foule, sans cadrer une ou plusieurs personnes, prises dans les lieux et les événements publics (devant des monuments historiques et touristiques, lors d'un concert...)
- les photos qui informent sur des faits d'actualité (la diffusion d'une photo d'une victime d'un attentat est autorisée si elle ne porte pas atteinte à la dignité de la personne représentée, par exemple)

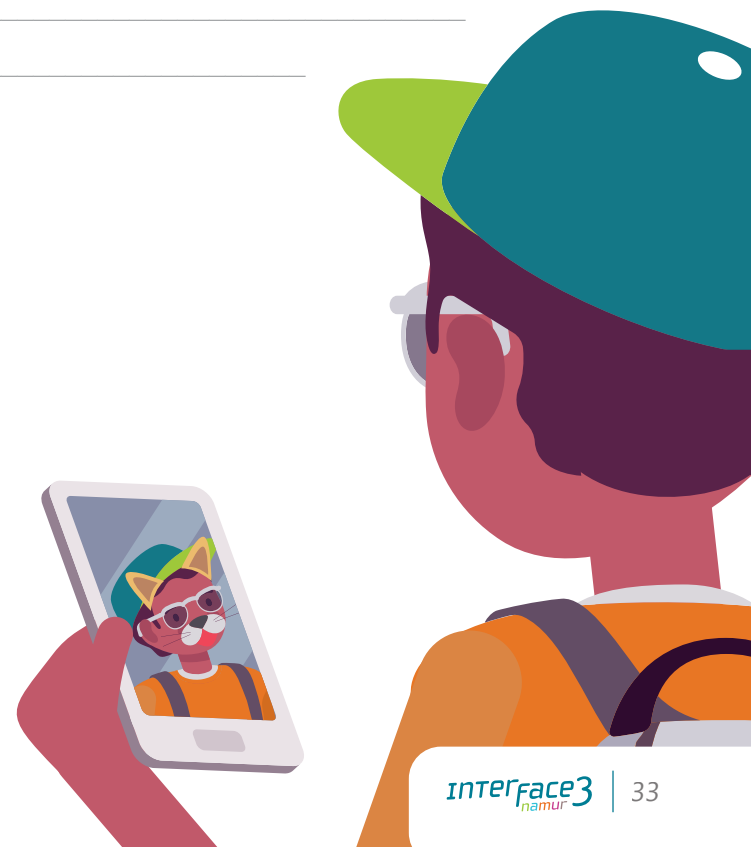


Tu es certainement au courant que tu dois faire attention aux photos que tu envoies sur Snapchat : elles semblent éphémères mais il est facile de faire une capture d'écran et la conserver, la partager publiquement.

Tu veux éviter qu'une photo de toi soit partagée contre ton gré et que tu en perdes le contrôle ? L'idéal est de ne pas mettre cette photo en ligne, même si tu la partages avec tes amis ou en mode privé. Une capture d'écran prise par un contact qui la partage ensuite en public, c'est facilement arrivé!

Mais que sais-tu de la politique des **droits à l'image** que tu as acceptée quand tu t'es inscrite sur Snapchat ?

A ton avis:



Lorsque tu utilises les services de **Snapchat** et que tu produis du contenu public (story), tu accordes, entre autres, à Snap Inc. et aux sociétés affiliées le droit d'exposer, de diffuser ou d'afficher publiquement ce contenu, ou d'en créer des œuvres dérivées. Tu cèdes aussi à Snap Inc., aux sociétés affiliées et aux partenaires commerciaux, le droit d'utiliser ton nom et ton image à l'échelle mondiale, sur du contenu sponsorisé. Réfléchis donc avant de poster ta pro-

chaine story ! Elle pourrait être diffusée partout dans le monde ! Et ne publie que des contenus qui ne pourront pas te nuire... aujourd'hui ou à l'avenir !

Pour en savoir plus sur les conditions d'utilisation de Snapchat : <https://snap.com/fr-FR/terms>

Et TikTok, on en parle ?

As-tu déjà pris le temps de consulter les conditions d'utilisation ?

<https://www.tiktok.com/legal/terms-of-service?lang=fr>

Le droit d'auteur

Le droit d'auteur protège toute création concrète de l'esprit humain qui se présente sous une forme qui peut être perçue par un ou plusieurs sens (pas les idées donc), à condition qu'elle soit originale, c'est-à-dire qu'elle reflète la personnalité de son auteur. La création peut donc être une photo, un dessin, une chanson, un texte, un slogan, un programme informatique...

Du simple fait qu'une personne crée une œuvre originale, le droit d'auteur s'applique. Pas besoin de faire quoi que ce soit d'autre. Cela implique que la plupart des contenus accessibles en ligne sont soumis au droit d'auteur et ne peuvent être utilisés librement. Il faut donc demander à l'auteur l'autorisation de l'utiliser, même si les pratiques numériques poussent à assouplir les règles.

Tu as un doute et n'es pas certain-e que tu es autorisé-e à partager un contenu (texte, photo) ? Demander à l'auteur-e quelles sont ses conditions est toujours un bon réflexe !

Il existe des créations auxquelles on peut accéder librement, « libres de droit », car l'auteur-e a renoncé à ses droits. Tu peux ainsi trouver en ligne :

- Des banques d'images gratuites : pixabay.com, unsplash.com, [Wikimédia](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wikim%C3%A9dia)... La plupart des images sur le Web ne sont pas libres de droit ! Les photos que tu trouves dans l'option « image » de ton **moteur de recherche** sont en général soumises au droit d'auteur, sauf si tu as activé l'option qui te permet de filtrer les images par conditions d'utilisation.
- Des banques de sons gratuits : comme [dig.ccmixer](https://www.dig.ccmixer.fr), [freemusicarchive](https://freemusicarchive.org) ou lasonothèque.org
- Des œuvres qui font partie du domaine public : ce sont celles qui n'entrent plus dans le cadre de la loi du droit d'auteur, comme les chansons dont l'auteur-e est décédé-e depuis plus de 70 ans.



Des œuvres partagées sous licences « **Creative Commons** » qui définissent sous quelles conditions les créations peuvent être utilisées. Tu trouveras plus d'infos sur le site de la fondation Creative Commons : <https://creativecommons.org/licenses/?lang=fr>



Les stories Snapchat ou Instagram, par exemple, jouent sur leur côté « éphémère » et/ou spontané. Cela donne l'impression que la publication ne va pas durer dans le temps ! Mais certains services stockent toutes tes publications sur leurs **serveurs**, et elles y restent même si tu les effaces de ton compte !





Mentionner la source d'une œuvre, même quand elle est gratuite et libre de droit, c'est un bon geste à avoir quand on est un-e citoyen-e numérique responsable! Ça permet de mettre en avant le travail de l'auteur-e et le temps passé à réaliser et à mettre un contenu gratuitement à disposition des internautes!



On te parle souvent des droits d'auteur par rapport au téléchargement en ligne. Mais les droits d'auteur ne s'appliquent pas seulement aux célébrités, la musique ou du cinéma. Lorsque tu crées toi-même du

contenu, tu en deviens l'auteur-e et tu as des droits (et des devoirs!) par rapport à ce contenu. Si tu ne penses pas à protéger ce que tu produis, tu peux parfois avoir de mauvaises surprises!



Imagine que tu es dans cette situation....

Cédric adore la musique et il est doué pour composer des textes. Le week-end, il passe des heures à inventer et écrire des paroles de chansons qu'il met ensuite en ligne sur son blog. Un soir, il reçoit un message d'un de ses amis qui lui donne le lien d'une vidéo YouTube. Cédric lance la vidéo et découvre une chanson... qui utilise un texte qu'il a écrit! Le vidéaste a repris des paroles que Cédric a publiées sur son blog sans lui en demander l'autorisation et sans le citer dans la description de la vidéo!

- Que peut faire Cédric dans cette situation ?
- Qu'est-ce que Cédric peut mettre en place pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?



Solutions possibles

- **Que peut faire Cédric dans cette situation ?**

Il peut contacter le-la vidéaste qui a repris ses paroles et lui demander d'enlever la vidéo ou de le citer comme en étant l'auteur.

Si la personne refuse, il peut contacter les gestionnaires de la plateforme pour signaler une atteinte aux droits d'auteur, mais il doit avoir une preuve qu'il a bien créé ce contenu avant que la vidéo soit publiée !



Toute oeuvre originale (image, texte, musique...) est protégée par le droit d'auteur par le simple fait que tu l'aies créée !



- **Qu'est-ce que Cédric peut mettre en place pour éviter qu'une telle situation se reproduise ?**

Il peut commencer par noter l'expression « tous droits réservés » sur ses créations, sous les articles de son blog, pour rappeler l'existence du droit d'auteur. Cette mention n'est plus obligatoire mais permet de dissuader les copieuses.

S'il souhaite faire profiter la communauté de sa création, il peut aussi utiliser une licence **Creative Commons** (gratuite) pour préciser comment il accepte qu'on (ré)utilise sa création (mention de l'auteur, modification autorisée...).

En cas de conflit, pour faire valoir le droit d'auteur, le plus important, c'est qu'il puisse prouver, si besoin, qu'il est bien l'auteur de ses productions ! Il doit pouvoir confirmer la date de création de ses œuvres. Par exemple, il peut se les envoyer par courrier recommandé et le garder scellé. Le cachet de la poste atteste de la date de la création de l'œuvre. On appelle cela « l'enveloppe Soleau ».

Tu es vidéaste et tu veux protéger tes créations ? Tu peux graver tes vidéos sur un CD et te l'envoyer dans une enveloppe Soleau, et/ou incruster ton logo dans tes vidéos pour dissuader les personnes de voler ton visuel.

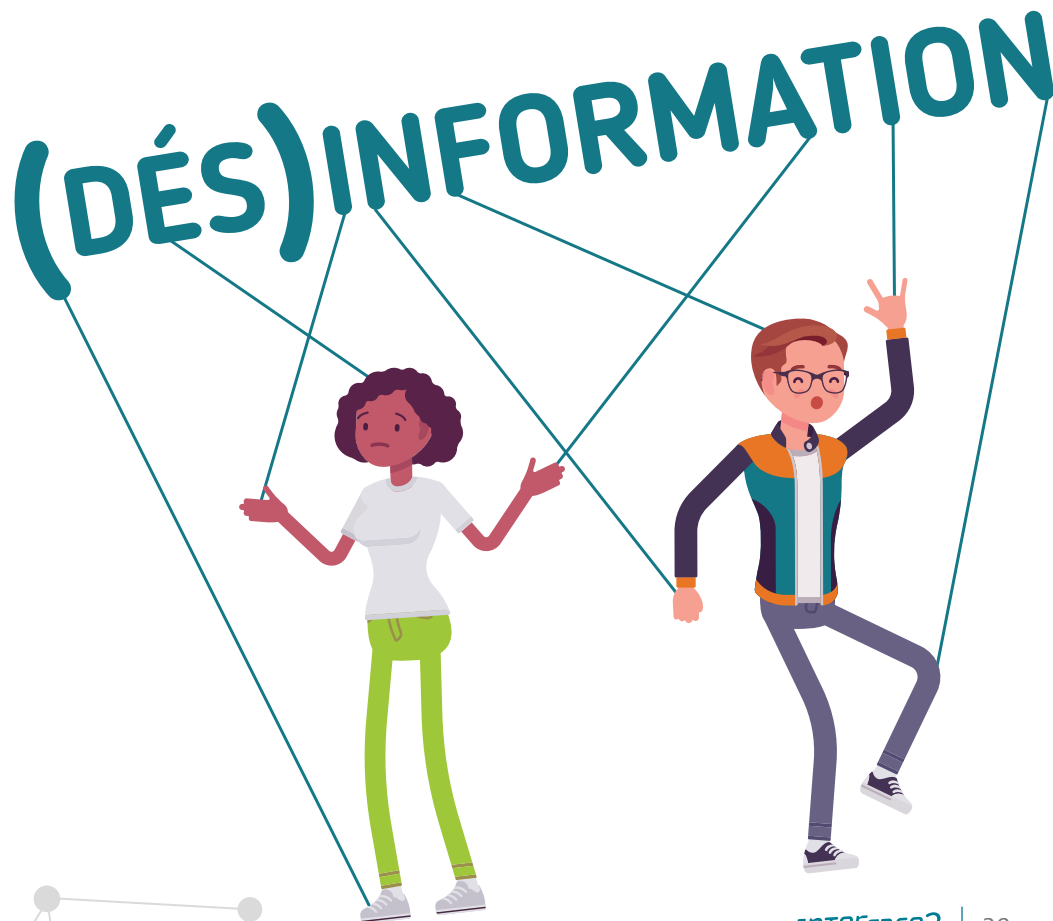


Information / désinformation

C'est important d'être critique vis-à-vis ce que tu postes comme commentaire, comme photo, comme production personnelle sur la toile.... mais ce n'est pas tout !

Ce que tu fais sûrement le plus quand tu es en ligne, c'est partager des choses de ton fil d'actualité ou que tu as vues sur YouTube : une vidéo, une info que tu trouves intéressante par exemple. Mais est-ce que tu t'es déjà demandé si ce que tu partageais était vrai ?

On ne trouve pas que des informations de confiance sur le Web. Il existe aussi de la désinformation, des fake news, de l'intox, des informations orientées, etc.



Jeu: Testons ton esprit critique!

Ci-dessous, tu trouveras un petit article. Lis-le avec attention.

Des conditions météorologiques catastrophiques à l'origine d'une migration

Les habitant-es de l'île bleue vivent depuis des décennies près de ceux-celles de l'île rouge sans jamais les avoir côtoyé-es. Cet été, une énorme tempête a ravagé les villages de l'île bleue. D'autres tempêtes ont été annoncées par la météo. Les habitant-es de l'île bleue n'ont eu d'autres choix que de se réfugier sur l'île rouge. Leur présence a été accueillie de manière mitigée par les autochtones. Certain-es n'apprécient pas la venue de ces étranger-ères sur leurs terres, craignant pour leur sécurité, leur emploi. D'autres, conscient-es de la gravité de la situation et du fait que les habitant-es de l'île bleue n'avaient pas d'autres choix que de quitter leur foyer, commencent déjà à mettre en place des espaces d'accueil pour cette population. Des personnes douées en traduction sont également recherchées puisque les habitant-es de l'île bleue parlent une langue inconnue de leurs hôtes.



Voici 3 articles dérivés de celui que tu viens de lire à la page précédente.

Les habitant-es de l'île bleue ont besoin d'aide, pas de peur!

Les habitant-es de l'île bleue sont nos voisin-es, discret-ètes et pacifiques, depuis des décennies. Cet été, une énorme tempête a ravagé leurs villages. Craignant pour leur vie et sans abris, les habitant-es de l'île bleue n'ont eu d'autres choix que de se réfugier chez nous. Alors qu'il-elles ont besoin d'aide, certains de nos concitoyen-nés n'apprécient pas la venue de ces étranger-ères sur nos terres. Honte à ces personnes sans cœur! Heureusement, certain-nés d'entre nous font preuve de solidarité et mettent tout en place pour aider les victimes!

Les habitant-es de l'île bleue envahissent l'île rouge! Que veulent-il-elles?

Les habitant-es de l'île rouge vivent depuis des décennies près de ceux-celles de l'île bleue sans que ces dernier-ères n'aient jamais voulu les côtoyer. Quelle surprise pour ces dernier-ères quand, cet été, les habitant-es de l'île bleue ont débarqué sur les plages de l'île rouge! Viennent-il-elles pour voler leurs biens, leurs emplois? A ce jour, les autorités n'ont pas éclairci la situation et les étranger-ères ne semblent pas essayer de s'expliquer.

Une migration forcée pour cause de catastrophe naturelle

Cet été, les habitant-es de l'île bleue se sont réfugié-es sur l'île rouge suite à de dangereuses tempêtes menaçant leur vie. Certain-es habitant-es de l'île rouge ont des craintes au sujet de cette migration. D'autres se rendent compte qu'il-elles n'avaient pas d'autres choix que de migrer et mettent en place des lieux d'accueil pour ces personnes dans l'attente d'une solution.

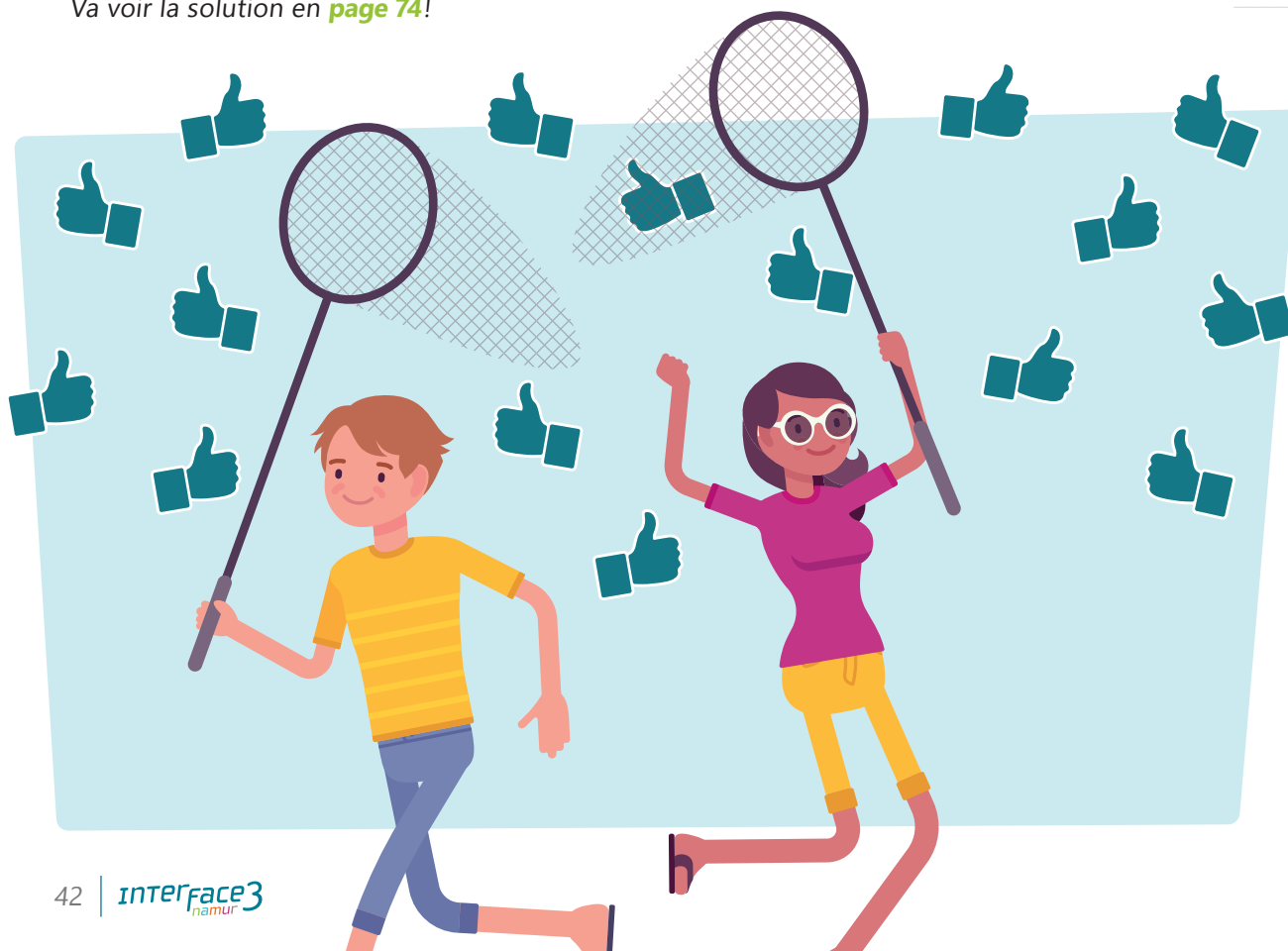
Lequel de ces 3 articles dérivés partagerais-tu sur les réseaux sociaux?

Pourquoi celui-ci et pas un autre ?

L'article qu'on a envie de partager n'est pas toujours le plus proche de la réalité. Parfois, on préfère mettre en avant celui qui ramènera le plus de likes ! Les gens aiment le croustillant, le scandaleux, et les sites essaient de faire le buzz pour avoir plus d'abonné-es et plus de vues (et donc, pour avoir plus d'argent).

A ton avis, en tant que **citoyen-ne numérique responsable**, comment est-ce que tu choisis ce que tu partages ?

Va voir la solution en **page 74!**



Pourquoi il vaut mieux éviter de diffuser de fausses infos, selon toi ?

**Comment fais-tu pour distinguer une info d'une intox ?
Des idées ?**

Etre un-e **citoyen-ne numérique responsable**, ça passe aussi par la **vérification des sources et la validité des informations qu'on partage**.

Ce n'est pas toujours facile de distinguer le vrai du faux quand on lit un article en ligne. Voici quelques astuces pour savoir si l'information trouvée est une vraie info, une **désinformation**, une opinion, une rumeur, un détournement satyrique, une théorie du complot...

Vérifie l'URL: c'est un bon moyen pour identifier la source des informations publiées. En identifiant la source, tu peux savoir si un article a été écrit, par exemple, par un site orienté (qui aurait par exemple une appartenance politique, un avis tranché sur un groupe de personnes

ou une culture...) ou par un site humoristique qui se fait passer pour un journal sérieux (comme « Le Gorafi », spécialisé dans la publication de faux articles d'actualité). Si c'est le cas, ne te fie pas à cette info !

Vérifie l'origine des photos et des vidéos: une photo ou une vidéo n'est jamais une preuve en soi. Il est possible de retirer une image de son contexte original ou d'en modifier le cadrage pour lui faire dire tout ce qu'on souhaite. La photo ci-dessous montre comment une même image peut dire des choses différentes en fonction de comment elle est coupée (un homme qui joue avec son chien VS un homme agressif). De plus, avec les **logiciels** de retouche d'images, il est devenu très facile de transformer des photos (enlever une personne, ajouter un détail ...).



Cherche la date de publication de l'information: parfois, un article réapparaît dans ton fil d'actualité alors qu'il date de plusieurs mois. Attention de ne pas relancer une vieille information comme si elle était nouvelle: elle pourrait induire des gens en erreur.

Cherche qui est l'auteur-e: est-ce une personne reconnue dans son domaine? Plus l'auteur-e de l'article est spécialisé-e et reconnu-e dans le domaine duquel il-elle parle, plus l'article est fiable.

Vérifie les sources: la « source » est l'origine de l'information. Les journalistes essaient de multiplier les sources et de les recouper entre elles pour en tirer les points récurrents et avoir l'information la plus fiable. Si plusieurs médias (fiables) donnent la même information en citant des sources différentes, il y a des chances qu'elle soit vraie !

En page 69, tu trouveras des liens vers des sites qui t'aideront à distinguer le vrai du faux !

Savais-tu que **Wikipédia** est un site assez fiable? Si n'importe qui peut écrire un article sur cette encyclopédie en ligne, Wikipedia a des règles et des principes, des modérateur-rices et une communauté qui veille à garantir la fiabilité des articles. Les internautes peuvent ainsi, entre autres, rectifier les informations incorrectes ou orientées (non neutres, promotionnelles ou publicitaires), signaler des articles aux contenus douteux... Les auteurs écrivent et partagent du savoir en travaillant ensemble, en se basant sur des sources sérieuses et reconnues.

Pense tout de même à vérifier les sources et à comparer différents articles entre eux, pour rester critique... et ce, même quand tu consultes des sites connus et semblant être sérieux et de confiance !





Tu l'as vérifiée, comparée et tout te fait penser que cette info est fiable? Super! L'idéal, c'est aussi de reformuler ce que tu appris et lu, et de citer tes sources! Faire preuve de créativité, c'est aussi être un-e CRACCS!



Diffuser une information fausse ou déformée peut avoir des effets assez graves. Partager une fausse information peut par exemple nuire à la **e-réputation** d'une personne ou d'un groupe d'individus et l'exposer à des critiques, des insultes, voire pire.

Il faut considérer que tu es responsable de ce que tu publies et partages... surtout que cela peut aussi porter préjudice à ta propre **e-réputation** et à ton **identité numérique**!

Quel touriste !!

Il est fréquent que les personnes qui s'occupent du recrutement consultent les informations visibles sur les réseaux sociaux des candidates et fassent un tri sur cette base. Réfléchis donc avant de publier, liker! Fais en sorte que ton image en ligne, façonnée par tes publications, likes et partages, donne une bonne impression si quelqu'un fait une recherche sur toi!

Mon identité numérique

Voici le formulaire à remplir pour accéder à l'application la plus populaire du moment. Remplis-le comme si tu remplissais un véritable formulaire¹:

- Nom*:
- Pseudo*:
- Prénom*:
- Taille:
- Sexe:
- Situation amoureuse:
- Date de naissance*:
- Adresse:
- Adresse mail*:
- Numéro de GSM:
- Orientation sexuelle:
- Orientation religieuse:
- Plutôt chien ou plutôt chat:
- Couleur préférée:
- Cette application peut utiliser la **géolocalisation***: oui / non
- Cette application peut accéder à mes photos*: oui / non
- Cette application peut accéder à mes contacts*: oui / non
- Cette application peut accéder au micro*: oui / non

¹Cette application utilise des cookies. Tout le monde aime les cookies.

Aïe !! Ton compte a été piraté et on te menace de dévoiler tes informations les plus privées... Trouve qui est le hackeur en le battant à son propre jeu.

Suis les traces qu'il a laissées sur Internet et résous les énigmes de l'escape game de **l'animation « CRACCS en jeu ! »** (plus d'infos **page 59**).

Ton **identité numérique** ne se résume pas à ce que tu dévoiles de toi de manière consciente (comme les articles et les vidéos que tu partages, les commentaires que tu postes, les avis que tu as laissés, les pages que tu as liké, les personnes que tu suis...).

A chaque fois que tu te connectes à Internet, tu dévoiles des informations à ton sujet... sans peut-être le savoir !

Le questionnaire que tu viens de remplir, par exemple, comporte un tas de **données personnelles** : ce sont les informations comme ton nom, ton pseudo, ta date de naissance, ton adresse...

Tu peux ajouter à ça les traces techniques : les infos données par ton **adresse IP**, les recherches que tu as faites sur un **moteur de recherche**, les infos collectées par des **cookies**, etc.

Enfin, ce que disent les autres à ton sujet, les photos de toi qui ont été publiées à ton insu, etc., sont aussi des traces qui composent ton identité en ligne.

L'**identité numérique** est la somme de toutes les données et de toutes les traces, numériques et techniques, associées à une personne.

Pour protéger ta vie privée et avoir un certain pouvoir sur ton **identité numérique**, il est important de savoir quelles informations tu communicates, à qui, et ce que va en faire la personne ou l'entreprise à qui tu les donnes.



Tu as un compte Gmail et tu utilises Google comme **moteur de recherche** ? Savais-tu que toutes tes recherches Google et les vidéos que tu as regardées sur YouTube sont enregistrées si tu ne désactives pas manuellement une option (assez peu connue) dans ton compte ? Vider l'historique de ton **navigateur** n'effacera pas ces infos !

Pour en savoir plus à ce sujet, rendez-vous sur <https://myactivity.google.com/myactivity>.



bit.ly/carnet-citoyen



Si c'est gratuit, c'est toi le produit !

Il t'est sûrement déjà arrivé de liker la page d'une marque ou de regarder les prix d'un objet sur un site de vente en ligne. Tu as sûrement remarqué que, comme par hasard, des publicités en lien avec ces thèmes apparaissent ensuite sur ton écran ou dans ta boîte mail. Ce n'est évidemment ni de la magie ni de l'espionnage : tu as simplement laissé une série de données sur toi lors de tes activités en ligne.

Chaque page que tu visites, chaque info que tu communicates sur Internet permet de dresser ton profil. En étudiant tes recherches et tes achats, il est possible de déterminer le genre de produits que tu pourrais consommer. C'est ce que l'on appelle le ciblage comportemental.

PROMO !

1€50 Prénom

0€80 Âge

2€50 Adresse

Et bien d'autres informations personnelles sans limite de stock !



Comment des services gratuits peuvent-ils gagner de l'argent ?

Grâce à tes données personnelles (ton âge, ce que tu aimes, tes amis, les pages que tu visites, etc.) ! Ces données ont de la valeur car elles permettent d'analyser tes comportements, de prédire tes achats, etc. Beaucoup d'argent est donc investi par les publicitaires dans ces services gratuits (Facebook, Instagram, Google, etc.) pour générer des publicités ciblées, basées sur ces données.

A présent, est-ce que tu rempliras de la même façon le formulaire de la **page 47** ? Pourquoi ?

Image en ligne, publications, comparaison, nombre de likes et pression sociale

Sur les réseaux sociaux, il existe les mêmes dépendances que dans la vie réelle : se divertir, se montrer et recevoir l'approbation des autres. C'est pourquoi on a tendance à se montrer sous son meilleur jour ou d'une manière qui remportera l'adhésion de sa communauté, à partager surtout les moments forts.

Pour les influenceureuses, cela va encore plus loin. Ils ou elles construisent leur image en ligne comme une marque, choisissant avec soin ce qu'ils publient et comment. Ils ou elles jouent là-dessus pour gagner leur vie (c'est leur boulot).

Et comme pour les publicités, on montre ce qui sert l'image que l'on souhaite donner, et non tout de la réalité de sa vie.

Cela a des conséquences sur l'image de l'on se fait des autres et de leur vie... Mais se comparer, ou comparer nos vies réelles à la vie virtuelle d'autres peut entraîner une forme de compétition malsaine, entraînant mal-être, dépression, voire suicide...

Il y a une autre forme de pression sociale stressante basée sur le nombre de likes, témoin de notre popularité. On parle de "course aux likes" ou de "tyrannie des likes". La comparaison, voire la compétition,

nous pousse à vouloir toujours plus de likes. Cela donne le sentiment d'être reconnu-e. En effet, le nombre de likes est perçu comme une validation et une reconnaissance sociale.

Les jeunes y sont particulièrement sensibles. Cela impacte l'estime de soi et donne l'impression de ne pas être à la hauteur.

Qui est ce super couple que tu vois en photo ? Que se passe-t-il quand tu grattes le vernis ? Abbats les filtres et découvre la face cachée !

Résous les énigmes de l'écape game de l'animation « **CRACCS en jeu !** » (plus d'infos **page 59**).

Quelques conseils pour surveiller et protéger ta vie privée et ton image en ligne

- Tape ton nom, prénom et/ou pseudo (entre guillemets pour une recherche encore plus précise !) dans un **moteur de recherche**. Qu'est-ce que tu trouves comme articles et comme images ? Qu'est-ce que ça donne comme image de toi ?
- Avant de publier une image ou une info, demande-toi si tu l'afficherais en rue ou dans ton école. Si la réponse est non, c'est qu'il vaut mieux garder ça pour toi !
- Vérifie tes paramètres de confidentialité et limite l'accès de tes publications à tes proches (n'oublie toutefois pas que ces dernières peuvent enregistrer ce que tu postes et reposter ensuite en mode « public »)

Tu n'as pas envie de te faire stalker, mets ton IG en privé

Le duo de Youtubeur Le Rire Jaune a fait une chouette vidéo sur la vie privée. Tu la connais ?

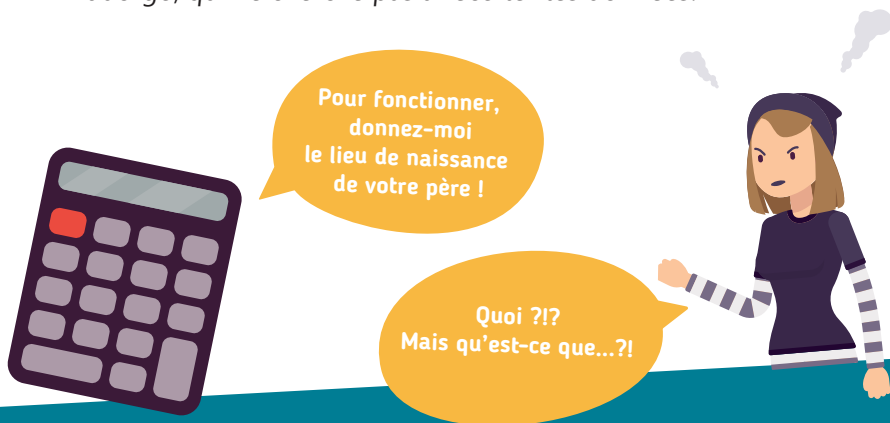
<https://youtu.be/U7xOBOnQ0G4>



bit.ly/carnet-citoyen

Quelques conseils pour limiter la récolte de tes données personnelles

- Ne remplis que les champs obligatoires (souvent précédés d'une *) pour t'inscrire à un service en ligne. Tu les trouves trop intrusifs? Quitte le site et trouve une alternative plus respectueuse!
- Supprime régulièrement ton historique de navigation et tes **cookies**. Quand tu arrives sur un site, on te demande systématiquement de définir tes préférences concernant les cookies. Prends le temps de lire et de ne laisser cochées que les options pour lesquelles tu es d'accord. Certains sites ne te donnent pas accès aux informations si tu ne payes pas un abonnement ou que tu n'acceptes pas l'ensemble des cookies, on appelle cela les Cookies Wall...
- Autorise la **géolocalisation** uniquement aux applications qui en ont besoin: lorsqu'une appli a accès à ta **géolocalisation**, elle collecte les coordonnées des lieux où tu passes du temps, tes itinéraires... Certaines applications récoltent ces données pour en tirer profit.
- Utilise le mode « **navigation privée** » de ton **navigateur**.
- Utilise un **moteur de recherche** alternatif comme Qwant ou Duckduckgo, qui ne cherche pas à récolter tes données.



Depuis le 25 mai 2018, un nouveau texte sur la vie privée est d'application dans toute l'Europe: le Règlement général sur la protection des données (ou RGPD). Il permet de contrôler tes données: il t'est possible de demander à faire modifier ou supprimer des données inexacts ou anciennes.

Tu veux avoir plus d'infos sur le RGPD?
Voici une petite vidéo à ce sujet!

<https://youtu.be/1QW8fV6jR5s>



[bit.ly/carnet-citoyen](https://youtu.be/1QW8fV6jR5s)

Ma sécurité en ligne

Contrôler l'image que tu renvoies en ligne et les données que tu diffuses est une chose. Sécuriser tes données et ton identité en ligne (via l'accès à tes différents comptes) en est une autre. Après tout, quel est l'intérêt de maîtriser ton image si c'est pour te faire voler des informations ou ton compte à cause d'un mot de passe trop facile à craquer?

Un mot de passe en béton:

- contient au moins 12 caractères
- contient des minuscules, des majuscules, des chiffres et des caractères spéciaux (comme % & *)
- ne commence pas par une majuscule et ne se termine pas par un chiffre (c'est la combinaison la plus commune et la première qui sera testée par des pirates informatiques)
- ne dis rien sur toi (date de naissance, titre de ton film préféré)
- est unique: chacun de tes comptes en ligne doit avoir un mot de passe différent
- est secret!

Ne le donne pas (même à tes meilleures ami-es), ne l'écris pas sur un papier ou dans les notes de ton smartphone pour t'en rappeler

Utilise différents mots de passe. De cette façon, si quelqu'un découvre un de tes mots de passe, il ne pourra pas se connecter à tous tes comptes.



[bit.ly/carnet-citoyen](https://nothing2hide.org/fr/verifier-la-robustesse-de-votre-mot-de-passe/)

Tu souhaites vérifier la complexité de ton mot de passe ?
Teste-le ici! <https://nothing2hide.org/fr/verifier-la-robustesse-de-votre-mot-de-passe/>

Deux cadenas valent mieux qu'un!

Quand le service le propose, active la double authentification! Cette vérification en deux étapes permet de te connecter à un service en ligne en prouvant deux fois ton identité (mot de passe + code envoyé par sms à ton numéro de téléphone, par exemple).

7!*8d/k6NP;+80Zu.=R+v

Amusez-vous bien pour essayer de trouver mon mot de passe !

Comment protéger tes données et tes comptes quand tu es en ligne ?

- Ferme toujours ta session quand tu quittes un service en ligne, surtout si tu surfes sur un ordinateur public ou partagé (pour éviter que quelqu'un trouve ton compte ouvert !)
- Ne dévoile pas de **données sensibles** (mot de passe, numéro de carte de crédit, numéro de passeport, etc.) par mail, par sms, par téléphone ou sur les réseaux sociaux
- Utilise un **antivirus** et un **pare-feu**
- N'ouvre jamais de pièces jointes envoyées par quelqu'un que tu ne connais pas : ce sont souvent des **mails frauduleux** et les pièces jointes peuvent contenir des **logiciels malveillants**
- Mets à jour ton **système d'exploitation** et ton **navigateur** : ils contiennent des outils pour lutter contre les menaces à la sécurité
- Sécurise ton Wi-Fi : un Wi-Fi non sécurisé peut permettre à des individus mal intentionnés d'intercepter des données
- Quand tu communique des infos ou des **données sensibles** sur un site Web, en complétant un formulaire par exemple, assure-toi que des précautions ont été mises en place pour éviter l'interception de tes données. Tu pourras repérer cette sécurité dans l'**URL** qui commence par **https** : **S** comme sécurité ! Attention, cela ne te garantit pas pour autant que tu es sur un site fiable, sans arnaque.

Un petit clic,
une grosse sécurité !

Se déconnecter



bit.ly/carnet-citoyen

Ta vie privée, c'est secret...

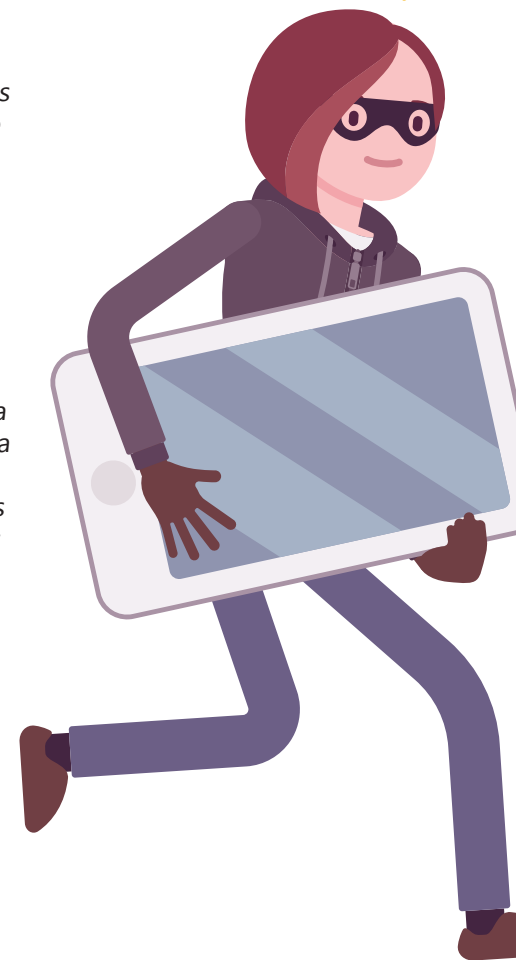
Grâce à la CNIL, teste tes connaissances sur la protection des données personnelles en ligne.

<https://quiz-digital-incollables.playbac.fr/ta-vie-privee-cest-secret/30>

Les smartphones et les tablettes peuvent aussi être victimes des **logiciels malveillants** ! Voici des **astuces pour protéger ton appareil mobile** !

- Fais les mises à jour des applications et du **système d'exploitation** pour assurer sa sécurité
- Fais attention quand tu surfes sur un Wi-Fi public : évite de faire des achats en ligne et de donner des informations confidentielles. Des pirates pourraient intercepter ces informations.
- Télécharge uniquement des applications reconnues dans des stores officiels comme l'App Store ou Google Play (attention aux applications clones qui ressemblent aux originales mais volent tes données)
- Avant de télécharger une application, regarde combien de personnes l'ont téléchargée et leurs commentaires
- Vérifie les paramètres de tes applis : par défaut, elles ont souvent accès à ta liste de contacts, ton appareil photo, ta localisation... Interdis-leur l'accès aux informations desquelles elles n'ont pas besoin pour fonctionner correctement

Une proie facile



Tu veux en savoir plus ou tester tes connaissances en sécurité et identité en ligne ? Rendez-vous en **page 69** pour une liste de liens qui te donneront plein d'astuces !



Bilan: à quel point suis-je un-e citoyen-ne numérique responsable?

Tu arrives en fin de ce carnet... En parcourant toutes ces pages, tu as appris qu'être un-e **citoyen-ne numérique** responsable passe par l'adoption d'une série de bonnes pratiques dans tes activités en ligne. Ces pratiques concernent entre autres:

- ce que tu dis et partages (de toi, des autres, comme info ou intox)
- le **droit à l'image**
- les droits d'auteur
- ton **identité numérique**
- la sécurité de tes données

Retourne à la liste des phrases qui t'ont été proposées en début de carnet (page 11). Répondrais-tu la même chose, maintenant? Pour quelles raisons?

Qu'est-ce qui t'a le plus marqué dans les infos que tu as pu apprendre pendant ta lecture du carnet?

Quelle(s) pratique(s) appliquais-tu déjà avant de lire ce carnet?

Quelle pratique te semble la plus difficile à appliquer? Pourquoi?

Quelle pratique, que tu n'appliques pas encore, est celle que tu veux vraiment essayer de mettre en place? Pourquoi?

A qui vas-tu parler de ce que tu as appris dans ce carnet?



Des pistes de réponses aux phrases proposées en page 11

1. Ce n'est pas responsable: tout le monde peut faire une capture d'écran et/ou partager un contenu de manière publique, même s'il est à la base privé et restreint
2. Ils ne sont pas nécessairement les plus fiables: parfois, il s'agit simplement de sites qui ont payé pour être plus visibles
3. Non: il y a aussi des lois sur Internet, comme la loi sur le droit d'auteur ou sur les **discours de haine**
4. Les réseaux sociaux gagnent de l'argent en exploitant les données personnelles de leurs utilisateur·rices
5. La fiabilité des articles de **Wikipédia** est assurée par la communauté
6. L'anonymat en ligne n'existe pas vraiment: une simple **adresse IP** donne des informations sur qui je suis et où je vis
7. Si les fausses informations et les **mails frauduleux** sont parfois voyants, d'autres sont bien « maquillés » et il faut savoir comment les démasquer
8. La liberté d'expression... c'est pouvoir parler de tout mais dans le bon contexte et avec les bonnes intentions! Si un **discours de haine** n'est pas autorisé, parler de ce **discours de haine** pour le déconstruire n'est pas pareil
9. On ne répond pas en majuscules car c'est considéré comme un cri: c'est un principe de la netiquette
10. Si quelqu'un poste un message violent et raciste sur ton blog, tu es responsable, tu dois le signaler et effacer le commentaire
11. Un bon mot de passe est comme une brosse à dent: ça ne se prête pas!
12. Ecrire en langage sms n'est pas idéal: c'est un principe de la netiquette
13. Si tu veux supprimer les recherches de ton **moteur de recherche**, il faut effacer l'historique, les **cookies**, mais aussi désactiver manuellement une série de paramètres qui tracent tes activités en ligne (si tu as un compte Gmail et utilises Google)
14. N'importe qui peut tenter de voler ton identité ou tes informations. Célébrité ou pas, l'impact que cela peut avoir sur ton image en ligne peut être important!

Pour une utilisation citoyenne et responsable des outils numériques



CRACCS en jeu ! Les clés sont en vous !

Envie d'un peu plus d'action et de challenge ? Résoudre les énigmes d'un escape game tout en réfléchissant à ton comportement en ligne et celui des autres, ça te dirait ?

Interface3.Namur propose des animations *escape game* pour les groupes sur base de son carnet pratique.
Plus d'infos sur www.interface3namur.be/CRACCS

Être numériquement responsable, c'est aussi agir pour un numérique moins consommateur d'énergies et de ressources

C'est au moment de la production que le matériel informatique est le plus gourmand en ressources ... il faudrait 200kg de matière première pour créer un smartphone !

La production des batteries, mais aussi des écrans et de l'électronique de manière générale nécessite beaucoup de matières premières, souvent extraites au détriment de l'environnement et des personnes qui y travaillent.

Le premier geste pour réduire notre impact ? Utiliser son matériel

informatique le plus longtemps possible, le réparer et ne pas le laisser trainer au fond d'un tiroir quand un nouveau le remplace.

Nous pouvons aussi agir au niveau de notre utilisation en évitant, par exemple, le streaming sur les données mobiles et/ou en haute résolution. Pas de vidéos en 4K dans le bus par exemple...

Tu veux en savoir plus ? Rends toi sur <https://www.greenly.earth/blog-fr/numerique-responsable>

Etre un-e citoyen-ne numérique... dans une société multiculturelle!

As-tu déjà entendu parlé des **bulles de filtres**? Nos données sont collectées et analysées pour nous suggérer des contenus spécifiques auxquels on va adhérer, avec une diversité limitée. Cela nous conforte dans nos croyances et restreint notre vision du monde. C'est une des conséquences du classement et du filtrage de l'information par les **algorithmes**.

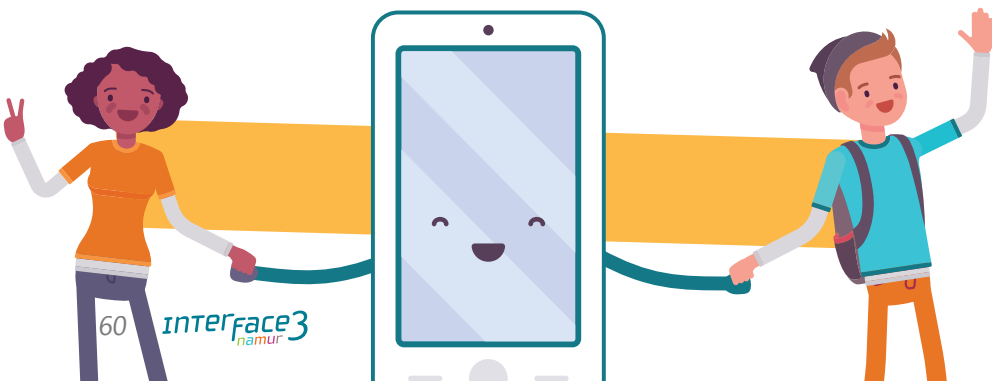
Le problème avec ces bulles, c'est qu'elles freinent notre rencontre de l'autre et de tout ce qui est différent de ce qu'on connaît déjà, alors qu'on a le sentiment d'avoir un accès neutre au monde entier.

On est loin de l'idée de départ du Web qui voulait être un lieu où tout le monde se rencontre malgré les différences.

Pour contourner les **bulles de filtres**: utilise des **moteurs de recherche** alternatifs comme Qwant ou Duckduckgo, passe en navigation privée. Surtout entretiens ta curiosité et ton ouverture à l'autre!

Etre un-e citoyen-ne numérique dans notre société multiculturelle et dans cet espace ouvert à toutes les cultures qu'est Internet, c'est :

- utiliser Internet pour t'ouvrir aux autres, chercher ce qui est différent, ce que tu ne connais pas encore, confronter ton point de vue et tes habitudes avec d'autres. Ainsi tu apprends et évolues sans cesse!
- te challenger pour prendre du recul, questionner tes modes de fonctionnement et habitudes avec des outils créés dans ce but comme les animations escape game « **CRACCS en jeu !** », voir page 59.
- avoir conscience que les outils numériques sont conçus par des humains et sont donc le reflet des stéréotypes et préjugés de leurs concepteur-rices.



Le numérique, c'est ton genre ?

Tu es un-e créateur-riche de jeux vidéo. Imagine ton futur jeu. L'histoire ? Un environnement urbain où tu dois récupérer des objets plus vite que le Mal qui détruit le monde... Imagine les personnages et leurs capacités spéciales, les décors, l'ambiance (couleurs, musique)... N'hésite pas à prendre une feuille pour y noter tes idées.

C'est bon, tu y es ? Maintenant, demande à quelqu'un d'autre de faire le même exercice et comparez vos jeux. Quelles sont les caractéristiques de vos personnages (hommes, femmes, physiques, capacités spéciales...), de l'ambiance générale... ?

Avez-vous imaginé les mêmes jeux ? Sais-tu pourquoi ?

Nous percevons et concevons les choses par rapport à ce que nous connaissons et pensons, notre histoire et notre culture, notre environnement, ce qui nous est familier, ce qui nous attire... C'est ce qu'on appelle les biais cognitifs. Il n'y a pas de vision neutre mais toujours celle d'une personne, avec ses **stéréotypes**...

Les **stéréotypes** sont comme des photos de la réalité qui font partie de notre culture, des arrêts sur image qui nous permettent de nous repérer dans le monde en le catégorisant. Par exemple, distinguer les différentes nationalités par la nourriture : les Belges mangent des frites et les Italiens des pizzas.



Oui !! Je vois que ça prends forme... BRAVO !!! le nouveau jeu vedette pour le salon de Los Angeles !



Sans le vouloir, tout ce que l'on crée est biaisé, influencé par nos **stéréotypes**... que ce soit une image, une musique, un jeu vidéo ou encore les **algorithmes** sur lesquels reposent l'intelligence artificielle par exemple.

C'est une excellente nouvelle, car c'est la promesse d'infiniment de variété. Mais cela pose problème quand un groupe réduit de personnes, avec des références similaires, créent, par exemple, les technologies que nous utilisons au quotidien. En effet, elles seront toujours soumises à leur propre vision des choses, qui ne peut inclure toute la diversité de l'humanité. Cela a été le cas avec certains logiciels de reconnaissance faciale qui ne distinguaient pas les peaux sombres, tous les tests et apprentissages ayant été faits avec des personnes à la peau blanche.

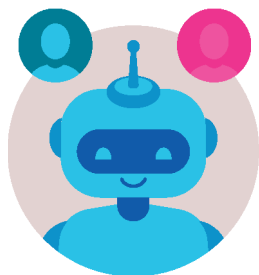
Le numérique est-il neutre ?

À la base de tous les outils numériques, il y a des **algorithmes**, ces suites d'opérations à exécuter pour obtenir un résultat, comme dans une recette de cuisine. On pourrait penser que les algorithmes, comme ils ne sont pas humains, sont neutres et égalitaires. Mais ils ont été créés par des humains avec leurs préjugés. Cela a un impact très important notamment pour les intelligences artificielles (IA) qui apprennent les préjugés de notre société, les reproduisent, les diffusent et les amplifient.

Des contenus personnalisés, par exemple, te sont proposés en permanence, sur les réseaux sociaux avec le fil d'actualité qui s'adapte à tes préférences, sur ta plateforme de vidéo préférée... Pour faire ses suggestions, l'IA se base sur tout ce qu'elle sait de toi (goûts, âge, sexe...) croisé avec une série de critères qu'elle a appris.

Imagine, tu fais une recherche pour un stage pour les vacances ...

- Tu es un garçon ? Pour toi : foot, natation ou informatique.
- Tu es une fille ? Ok, pour toi ; danse afro vibes, cuisine ou « comment bien alimenter son Insta ».



Tu vois le souci ? Ce que propose l'IA est influencé par des **stéréotypes** sur ce qui plairait aux garçons ou aux filles, des **stéréotypes** de genre.

Là où ça coince, c'est quand les **stéréotypes** entraînent des préjugés – comme tu es une fille, l'informatique, ça ne t'intéresse pas – et les préjugés amènent à de la discrimination – le stage d'informatique n'est pas proposé aux filles.

Une fille ne pourrait-elle pas faire de l'informatique ?
Un garçon de la cuisine ?

Un autre exemple, imagine maintenant que tu apprennes à ton smartphone à reconnaître un chat quand tu en prends un en photo... tu vas lui montrer toute une série de photos de « chats » et « non-chats » pour qu'il apprenne... mais dans la série d'images, il n'y a pas de chat sans poils parce qu'il y en a pas vraiment par chez toi... ton smartphone saura-t-il en reconnaître pas la suite ?

Les algorithmes ne peuvent pas être racistes ou sexistes mais ils portent et reproduisent les **stéréotypes** des personnes qui les conçoivent, les pensent, les implémentent, les testent et les utilisent. C'est pourquoi il est important que les équipes qui les façonnent soient les plus variées possibles : hommes, femmes, origines sociales, culturelles, géographiques...

Vers un numérique qui inclut tout le monde

Quel numérique veux-tu pour demain ?

Utilisateur-riche ou créateur-riche du numérique, c'est toi qui construis le numérique de demain ! Et il est nécessaire qu'une grande diversité de personnes y participent, pour apporter des solutions qui répondent aux besoins de tous et toutes, qui tiennent compte des spécificités de chacun-ne.



Travailler dans l'informatique, et si c'était ton genre ?

L'informatique est secteur d'avenir, plein de promesses et à la recherche de talents ! Pourtant, trop peu de jeunes – et surtout de filles – s'orientent vers ces métiers qui façonnent le monde de demain.

Tu t'es déjà demandé si l'informatique c'était ton genre ? Découvre vite les métiers qui se cachent derrière les technologies, débarrasse-toi des préjugés les plus tenaces sur le genre et le secteur de l'informatique, et ouvre les portes d'un monde plein de possibilités ! Tu trouveras ce carnet pratique sur www.interface3namur.be/carnet.



Édité avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce carnet a également été soutenu, dans le cadre du projet **Genre-et-TIC**, par le Fonds social européen et la Wallonie. Ce projet a pour objectifs de faire découvrir la diversité des métiers de l'informatique, de déconstruire les clichés sur le monde numérique et démontrer que nous pouvons, tous et toutes, devenir acteurs – et actrices ! – de la société à l'ère du numérique.

Lexique

La **citoyenneté numérique** englobe plusieurs notions comme, entre autres: le maniement éclairé des technologies (pour vivre et partager de manière positive et constructive en ligne) et le développement des compétences numériques et de la créativité des internautes. Elle est aussi liée à leur participation critique et responsable (valeurs, attitudes) sur le Web, et à une conscience des impacts, moraux ou juridiques, de leurs activités.

Un **cookie** est une information conservée sur ton ordinateur quand tu visites un site. Par exemple, le choix de langue que tu as fait. Il y a plusieurs types de cookies :

- Les cookies fonctionnels qui sont strictement nécessaires au bon fonctionnement du site et ne peuvent pas être désactivés. Ils ne stockent aucune donnée personnelle.
- Les cookies analytiques qui permettent d'améliorer le site en mesurant le nombre de visites, le nombre de fois qu'une page a été visitée, combien de temps et d'où viennent les visiteur·euses. Toutes les données collectées sont complètement anonymes.
- Les cookies sociaux qui servent à communiquer avec les propres réseaux sociaux et permettent aux visiteurs de poster des messages avec leur compte sur la plateforme depuis ce site.
- Les cookies publicitaires qui peuvent être activés afin de vous proposer des contenus et publicités adaptés à tes centres d'intérêts tant sur d'autres sites que sur les réseaux sociaux. Si tu n'acceptes pas ces cookies, des contenus et des publicités moins pertinents te seront proposés.



Chaque site doit t'informer des cookies utilisés et pourquoi ils sont utilisés. Tu dois avoir le choix de les accepter ou non.

Un **navigateur** est un **logiciel** qui permet d'aller sur le Web. Les plus connus sont Firefox, Internet Explorer, Chrome et Safari mais il en existe d'autres.

La **navigation privée** est une spécificité qu'on trouve sur les **navigateurs**. Une fois cette fonction activée, tu n'es pas anonyme pour autant ! Les données comme l'adresse IP, l'heure de passage, les sites visités sont collectées. L'intérêt de ce mode de navigation est surtout de ne pas laisser de traces visibles (comme ton mot de passe) pour les autres personnes qui utilisent cet ordinateur (comme un ordinateur partagé avec ta famille, par exemple).

L'**URL** est l'adresse d'une page Web. Chaque page en possède une. Elle est visible dans la barre d'adresse du **navigateur** et contient une série d'informations.

Un **moteur de recherche** est un site qui parcourt les pages Web publiques en fonction des mots clés que tu y as tapés. Il commence par indexer ces pages (les lister), puis les compare à ta requête (la demande que tu as faite). Il te donne ensuite, en les classant selon un certain ordre, les réponses les plus adéquates. Chaque **moteur de recherche** a ses propres règles pour classer les pages.

La **géolocalisation** est une technologie qui permet de savoir où se trouve un objet (et la personne possédant cet objet).

Une **adresse IP** (pour « Internet Protocol ») est un numéro unique attribué à chaque objet connecté à Internet (ordinateur, montre connectée, etc.). Il permet de l'identifier et de le localiser.

Wikipédia est le plus connu des **Wiki**. Un Wiki est un **logiciel** ou un site qui permet aux utilisateur·rices de créer et de publier un contenu, en pouvant travailler ensemble sur ce dernier.

Un **serveur** (informatique) est un ordinateur puissant conçu pour fournir des informations (comme des pages Web) à d'autres machines (tablettes, smartphone, PC...). Ces machines, qu'on appelle des clients, sont reliées au serveur par un réseau (comme Internet).

Un **algorithme** consiste en une suite de tâches, d'opérations à exécuter dans un certain ordre pour produire un résultat donné, répondre à une question, apporter une solution ou résoudre un problème. Une recette de cuisine est un algorithme.

Un **logiciel** est un ensemble de séquences d'instructions compréhensibles par une machine. Il détermine les tâches qu'elle doit effectuer (comme « aider à taper et mettre en page un texte » pour un **logiciel** de traitement de texte, par exemple).

Un **système d'exploitation (SI)** est un peu le **logiciel** des logiciels. Il est présent sur ta machine dès l'achat et permet d'utiliser toutes tes applications. Il peut s'agir de iOS, Linux, Windows ou Android. C'est aussi le SI qui gère le lien entre la partie logicielle et la partie matérielle de ta machine (ordinateur, objet connecté, smartphone...): il fait le lien par exemple entre ton traitement de texte et ton imprimante quand tu veux imprimer quelque chose. Tiens ton SI à jour pour plus de sécurité !

Les **licences Creative Commons** expliquent les conditions d'utilisation d'une œuvre mise en ligne. Elles sont gratuites et permettent d'indiquer comment une œuvre peut être utilisée, en fonction de la licence choisie par l'auteur·e avant la mise en ligne de son œuvre.

La **e-réputation** ou réputation en ligne, c'est l'image que le Web renvoie de toi aux autres internautes. Elle est faite de tout ce qui te concerne et qui est mis sur les réseaux sociaux, les blogs, etc. On peut maîtriser une partie de sa réputation en ligne: ce qu'on a partagé soi-même sur les réseaux sociaux, les plate-formes de vidéos, les forums... Mais une partie de notre identité ne dépend pas de nous: elle est liée à ce que d'autres personnes vont publier sur nous et c'est beaucoup plus difficile à maîtriser.

L'identité numérique est l'identité en ligne qui se construit à partir de plusieurs éléments: les données personnelles associées au(x) profil(s) d'une personne, les informations qu'elle publie sur le Web, les informations que d'autres publient à son sujet, les traces qu'elle laisse...

L'usurpation d'identité est le fait de voler l'identité d'une autre personne pour se faire passer pour elle et utiliser son compte à différentes fins, souvent frauduleuses (vol de données personnelles comme le mot de passe et les informations bancaires, diffusion de messages de haine, etc.).

Un logiciel malveillant (virus, cheval de Troie...) est un logiciel qui a pour but de contaminer une machine pour pouvoir ensuite exécuter des actions négatives sur celle-ci. Un logiciel malveillant peut par exemple endommager ton disque dur, modifier ton **navigateur**, te diriger vers de faux sites Web dans le but de recueillir tes données, lire les informations comme tes mots de passe, prendre les commandes de ton ordinateur...

Un logiciel antivirus est un logiciel qui protège un ordinateur contre des **logiciels malveillants**. Il permet de naviguer en toute tranquillité sur le Web en repérant et en bloquant les virus. Il faut régulièrement mettre à jour son logiciel antivirus, car les virus évoluent constamment.

Un pare-feu (ou « firewall ») joue le rôle de gendarme et examine les tentatives de connexion entre ton ordinateur et l'extérieur (comme Internet). Il ferme toutes les portes qui permettent l'accès à ta machine, sauf celles que tu laisses ouvertes, et vérifie les fichiers qui veulent y entrer. Il empêche ainsi « n'importe qui » de s'introduire dans ton pc.

L'antivirus et le **pare-feu** n'ont pas la même fonction mais ils sont tous les deux indispensables et complémentaires.

Un mail frauduleux est un message qui applique des techniques d'escroquerie pour commettre des vols. Le phishing (ou hameçonnage) est la technique la plus connue: elle fait croire à l'internaute que le mail provient d'une personne de confiance (banque, police...) et demande des informations personnelles en dirigeant la personne vers un site clone qui ressemble à un site officiel, mais qui est non sécurisé et récupère des données... voire de l'argent! Il existe aussi les mails Hoax qui diffusent des fausses informations (théories du complot, etc.).

La désinformation est une information fausse communiquée comme étant vraie dans le but de tromper.

Les **fake news** sont des informations fausses mais qui ont l'air vraies car elles reprennent les codes du journalisme. **L'intox**, contraire de l'information, consiste en un récit faux ou non vérifié, dont le but est d'induire en erreur ou de faire du buzz. Une **information orientée** présente des faits de manière incomplète ou en les déformant, pour ne montrer qu'une facette de la réalité et pas le fait dans sa globalité.

Le droit à l'image, c'est le droit que tu as d'accepter ou non qu'une personne prenne une photo/une vidéo de toi et/ou qu'elle la mette en ligne. Le consentement est double: tu dois accepter que la photo/la vidéo soit prise, et tu dois aussi accepter qu'elle soit diffusée. Tu as le droit de changer d'avis quand tu veux!

Une donnée personnelle est une information identifiant une personne, comme: le nom, le numéro de téléphone, la date de naissance, l'empreinte digitale, **l'adresse IP**... Le traitement des données à caractère personnel concerne les opérations qui portent sur les données personnelles, que ce soit leur collecte, leur conservation, leur modification, leur utilisation, leur effacement...

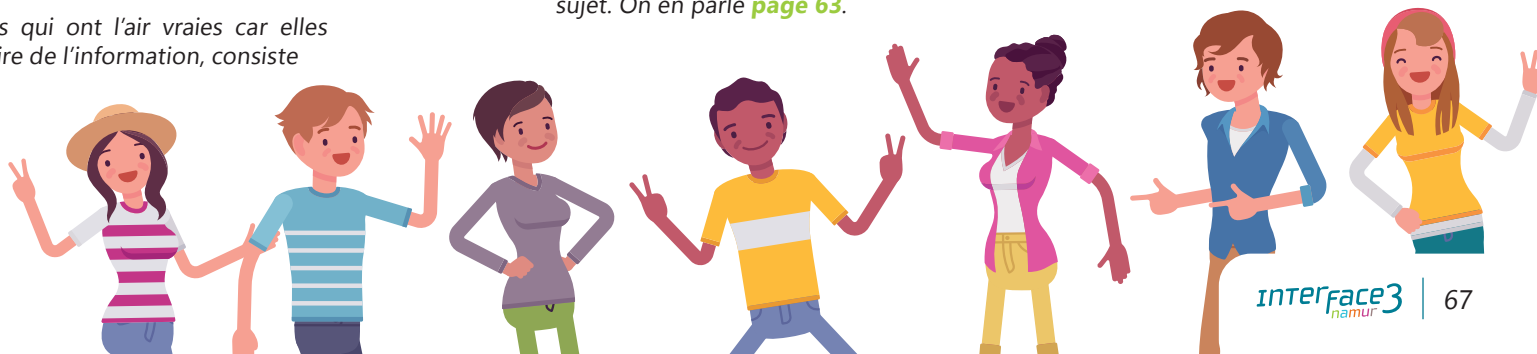
Une donnée sensible est une information concernant l'origine culturelle, croyance religieuse, l'opinion politique, la santé, l'orientation sexuelle, etc.

La bulle de filtres est un concept inventé en 2011 par Eli Pariser qui désigne « l'état dans lequel se trouve un internaute lorsque les informations auxquelles il-elle accède sur Internet sont le résultat d'une personnalisation mise en place à son insu... Chaque internaute accède à une version différente du Web, il reste dans une 'bulle' unique et optimisée pour lui-elle. »

Le discours de haine a été défini par le Conseil de l'Europe (qui défend entre autres les Droits de l'Homme et la Démocratie) comme étant: « toute forme d'expression qui propage, incite, promeut ou justifie toutes les formes de haine fondées sur l'intolérance, y compris l'intolérance qui s'exprime sous forme de nationalisme agressif et d'ethnocentrisme, de discrimination et d'hostilité à l'encontre des minorités, des immigrés et des personnes issues de l'immigration. »

Un stéréotype est une idée toute faite sur l'ensemble des membres d'un même groupe. Par exemple, les Belges mangent des frites et les Anglais boivent du thé. Ce sont des arrêts sur image qui nous permettent de nous repérer dans le monde en le catégorisant. Ils ne sont donc pas forcément négatifs. Là où cela pose problème, c'est lorsqu'on ne les remet pas en question. Un cliché que l'on ne questionne pas peut conduire à des erreurs de jugement, des **préjugés** (un jugement sans connaître) et à de la **discrimination** (traitement défavorable et rejet de l'autre).

Le sexisme est une attitude qui discrimine les personnes en fonction de leur sexe. Il s'appuie en partie sur des stéréotypes de genre, c'est-à-dire des croyances concernant les rôles associés aux femmes et aux hommes. Le « **Carnet pour plus de mixité dans les métiers de l'informatique** » te donnera plus d'infos à ce sujet. On en parle **page 63**.



Des liens utiles si tu cherches plus d'informations!

Tu cherches plus d'informations sur le **cyber-harcèlement**? Visite:

- <http://www.reseau-prevention-harcèlement.be/>
- <http://www.stopcyberhate.be>

Tu es victime de cyber-harcèlement?

- Ne reste pas seul-e et parle à des personnes de confiance (au centre PMS de ton école ou à une AMO près de chez toi par exemple)
- Ne réponds pas aux messages des harceleur-euses
- Bloque les harceleur-euses de ta liste de contacts
- Garde des captures d'écran des messages et des photos envoyées ou partagées (garde des preuves)
- Avertis les responsables du site et demande-leur de supprimer les messages ou photos publiques

Tu peux aussi téléphoner gratuitement au :

- 16 000 (Childfocus, disponible tous les jours et 24h/24) ou les contacter par e-mail sur Clickhelp@childfocus.org
- 103 (Service Ecoute-Enfants, tous les jours de 10h à 24h) ou via <http://www.103ecoute.be>

En cas de sextorsion, ces services peuvent aussi t'aider. Ils sont gratuits et tu peux parler et poser tes questions de manière anonyme.

Tu as vu ou es victime d'un **discours de haine** en ligne ?

Tu peux signaler l'abus à Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, au 0800/12800.

Retrouve tous les liens mentionnés
sur : bit.ly/carnet-citoyen



Le **droit à l'image**, tu veux en savoir plus?

Ce site canadien te donne des conseils en fonction du réseau social sur lequel tu te trouves https://needhelpnow.ca/app/fr/removing_pictures.

Childfocus te donne aussi des astuces à ce sujet sur <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/adolescents/un-probleme/oups-comment-retirer-une-photo-ou-une-video>.

Tu veux apprendre à **distinguer une info d'une intox**?

Voici deux sites bourrés de conseils:

- « Hoaxbuster » est spécialisé dans la vérification de rumeurs et en répertorie un très grand nombre – <http://www.hoaxbuster.com/>
- « Faky » est une initiative de la RTBF avec comme objectif d'aider à lutter contre la désinformation – <https://faky.be/fr>
- « Décodex » du journal « Le Monde » est un outil consacré à la vérification des informations (déclarations, chiffres, rumeurs, etc.) – <https://www.lemonde.fr/verification/>

Pour vérifier l'**authenticité des photos**, tu peux surfer sur:

- <https://reverse.photos/>
- <https://www.tineye.com/>

Ces sites permettent de faire une recherche à partir d'une image pour voir de quand elle date et s'elle a été diffusée dans d'autres contextes.

Tu cherches des infos sur les **données personnelles** et la **vie privée**?

Visite <https://www.jedecide.be/les-jeunes>

Tu souhaites apprendre à **surfer en toute sécurité**:

- <https://www.safeonweb.be/fr/>
- <https://www.cnil.fr/>
- <http://www.webetic.be/securite/>
- <https://www.jegardecapourmoi.com/outils>
- <https://www.cybersimple.be/fr>



Sitographie

Dernière consultation juin 2020

- www.childfocus.be/sites/default/files/sensoa_gids_ouders_ehbi_fr_0.pdf
- https://www.clemi.fr/fileadmin/user_upload/espace_familles/guide_emi_la_famille_tout_ecran.pdf
- <https://www.educnum.fr/fr/lusurpation-didentite-en-questions>
- <http://www.Internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/conseils>
- <https://www.cnil.fr/fr/les-conseils-de-la-cnil-pour-un-bon-mot-de-passe>
- <https://www.jegardecapourmoi.com/guide/exemples-hameconnage-bancaire>
- <http://habilomedias.ca/fiche-conseil/fiche-conseils-cybersecurite-destinee-consommateurs-logiciels-malveillants>
- <http://habilomedias.ca/fiche-conseil/fiche-conseils-sur-cybersecurite-destinee-consommateurs-appareils-mobiles>
- <http://www.latribune.fr/technos-medias/Internet/que-faire-contre-la-haine-sur-Internet-548012.html>
- http://www.childfocus.be/sites/default/files/cf-dossier-cyberpesten_fr.pdf
- <http://www.crilux.be/wp-content/uploads/2016/06/CTRL-N-site-Web.pdf>
- http://media-education.gouv.fr/file/09_septembre/58/6/guide-cyberharcèlement_190586.pdf
- <https://media-animation.be/Cyberharcèlement-un-harcèlement-2-0.html>
- <https://media-animation.be/Les-discours-de-haine-dans-les-pages-Facebook-des-medias-d-information.html>
- <http://www.latribune.fr/technos-medias/Internet/que-faire-contre-la-haine-sur-Internet-548012.html>
- <https://www.cnil.fr/fr/reagir-en-cas-de-harcèlement-en-ligne>
- <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002346/234620f.pdf>
- http://childfocus.be/sites/default/files/manual_uploads/reflechis_avant_de_publier_fr_0.pdf
- <https://faky.be/fr>
- <http://www.lemonde.fr/verification/>
- <https://www.blogdumoderateur.com/usage-reseaux-sociaux-information-pew/>
- https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/guides/trousse_medias_jeunes_2014.pdf
- http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/lesson-plans/lecon_minute_medias_commerciales.pdf
- https://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/tip-sheet/fiche-conseil_faux_contenu.pdf
- <http://s1.lmde.fr/assets-redaction/Decodex-notre-kit-pour-denicher-les-faussees-informations.pdf>
- <http://www.jeminforme.be/index.php/la-une-d-infor-jeunes/569-reseaux-sociaux-je-reflechis-et-puis-je-clique>
- <https://support.google.com/chrome/answer/2790761?co=GENIE.Platform%3DDesktop&hl=fr>
- <http://www.policelocale.be/5328/actualites/217-peut-on-tout-dire-sur-Internet>
- <https://www.franceculture.fr/conferences/universite-de-nantes/24-heures-de-haine-sur-Internet>
- <http://www.Internetsanscrainte.fr/espace-jeunes/donnees-et-tracking>
- <http://habilomedias.ca/sites/mediasmarts/files/games/clique-si-tu-es-accord>
- <http://www.tomsguide.fr/faq/id-2877609/protéger-videos-youtube.html>
- <https://sergetisseron.com/>
- <http://www.Webetic.be/sex/>
- <https://tosdr.org/>
- <http://www.slate.fr/story/142910/bulle-filtres-polarisation>
- <http://www.103ecoute.be>
- <https://www.cnil.fr/fr/maitriser-mes-donnees>
- <https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-droits>
- <https://www.jegardecapourmoi.com/quiz/connaissances>
- <https://www.jegardecapourmoi.com/quiz/habitudes>
- <https://www.jegardecapourmoi.com/outils>

- http://www.utc.fr/~wprecip/modules/traces/ados/co/Des_traces_2.html
- <http://www.Webetic.be/securite/>
- <https://www.geekjunior.fr/fake-news-c-est-quoi-comment-prevenir-11452/>
- <http://www.jeminforme.be/index.php/la-une-d-infor-jeunes/573-mes-photos-sur-snapchat-et-le-droit-a-l-image>
- <http://www.csem.be/reperescyberharcèlement>
- <http://www.Webetic.be/desinformation/>
- <http://www.Webetic.be/social/>
- <https://media-animation.be/Reseaux-sociaux-espaces-publics.html>
- <http://www.stopcyberhate.be>
- <https://howsecureismypassword-net/>
- <http://www.childfocus.be/clicksafe/masterfind/>
- <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-au-dereferencement>
- <http://desdroitsdesauteurs.fr/2011/12/5-moyens-de-protéger-son-oeuvre/>
- <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/freedom-of-expression/freedom-of-expression-on-the-Internet/Internet-freedom-law-and-regulation/>
- <https://www.cnil.fr/fr/le-droit-au-dereferencement-en-questions>
- http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/56_Internet-Web-1.pdf
- http://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/publication/TA_cyberdependance_Web.pdf
- <https://wwwsafeonWeb.be/fr/>
- <http://www.Webetic.be/vie-privee/>
- <http://www.reseau-prevention-harcèlement.be/>
- <https://www.cybersimple.be/fr/pr%C3%AAt-%C3%A0-tester-vos-connaissances>
- https://needhelpnow.ca/app/fr/removing_pictures
- <http://www.childfocus.be/fr/prevention/securite-en-ligne/adolescents/un-probleme/oups-comment-retirer-une-photo-ou-une-video>
- <http://www.csem.be/outils/brochures/csem/>
- <http://www.childfocus.be/fr/prevention/clicksafe-tout-sur-la-securite-en-ligne>
- <http://www.childfocus.be/fr/exploitation-sexuelle/sextortion>
- <http://www.Webetic.be/harcèlement/>
- <http://officieldelafranchise.fr/actualites/lactualite-vue-par-la-redaction/generation-z-les-jeunes-influences-par-les-reseaux-sociaux-dans-leurs-actes-dachat-14112017>
- <http://www.bepax.org/files/files/OUTILS/bepax-deconstruire-les-theories-du-complot-fiches-pedagogiques.pdf>
- <https://www.actualitesdroitbelge.be/>
- <http://www.iles.be/fiches-pratiques-protéger-ses-creations/>
- <https://www.saferInternetday.org/>
- <https://www.cybersimple.be/fr>
- <https://www.commentcamarche.com/faq/14292-protéger-son-blog-et-eviter-les-copies>
- <http://www.Internetexpliqueatamere.be/>
- <https://www.reseau-canope.fr/je-dessine/la-citoyennete-et-lengagement%20.html>
- <https://www.inpi.fr/fr/protéger-vos-creations/lenveloppe-soleau/enveloppe-soleau>
- <https://ictrecht.be/fr/featured-2/faut-savoir-droit-dauteur/>

Bibliographie

- Petits entretiens de la vie privée, Directeurs éditoriaux Nathalie Grandjean, Claire Lobet-Maris, Perrine Vanmeerbeek Presses universitaires de Namur, 2016
- Amour 2.0, Fédération des Centres Pluralistes de Planning Familial asbl, 2017



Interface3.Namur

Interface3.Namur asbl mène depuis 2004 des actions en faveur de l'accès pour tous et toutes au numérique et à l'emploi.

Aussi capitales que la lecture et l'écriture, les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont des clés essentielles pour (re)trouver sa place dans la société et travailler. Elles ont une influence sur toutes les facettes de notre existence: omniprésentes dans notre quotidien, elles sont aussi incontournables dans la vie professionnelle. Chacun-ne doit pouvoir les apprivoiser, les utiliser, voire les inventer.

Les métiers informatiques sont une véritable voie d'avenir, aux opportunités encore méconnues. Interface3.Namur met en lumière ces métiers et les valorise, tout particulièrement auprès des femmes, peu présentes dans le secteur informatique. L'asbl vise plus de mixité dans le milieu informatique car nous pouvons et devons, tous et toutes, être les acteurs-actrices de la société à l'ère du numérique.

Pour mener à bien ce projet, ce sont les femmes mais également les hommes, les employeurs, les parents, les professeurs, les jeunes, les politiques, qui doivent être sensibilisés! Car la répartition peu équilibrée des femmes et des hommes au sein des TIC n'est pas une affaire de femmes : c'est un enjeu sociétal tributaire des stéréotypes et des idées reçues que nous portons toutes et tous, et que nous devons faire évoluer ensemble !

Missions d'Interface3.Namur:

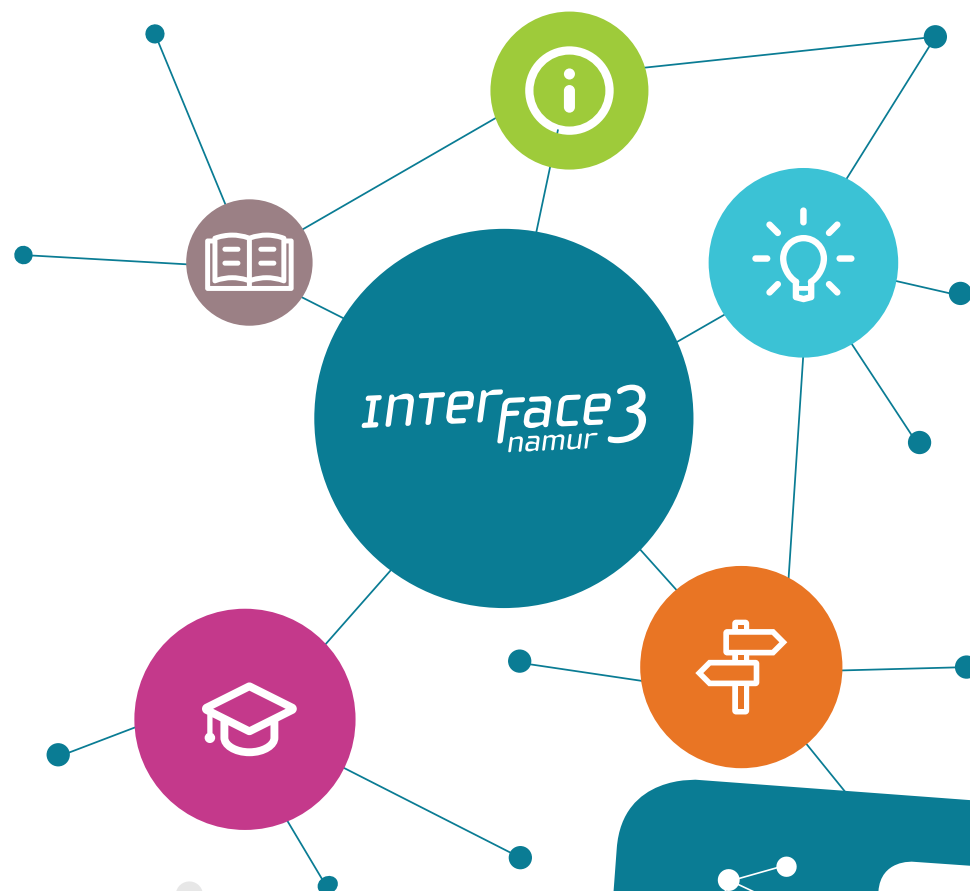
Informer sur les enjeux et les opportunités d'emploi liés aux TIC, pour les femmes et les hommes.

Sensibiliser pour promouvoir plus de mixité dans les TIC et inviter chacun-ne à participer à la construction de la société numérique.

Orienter vers les métiers informatiques et les possibilités pour se former.

Former aux et avec les TIC pour favoriser l'inclusion sociale et développer des compétences qui permettent une (ré)insertion professionnelle.

Documenter et partager des ressources pour informer, sensibiliser, orienter et former.



Solutions aux jeux

Jeu : Mon image, mon droit

1. On peut prendre cette photo même si des gens se trouvent dessus car c'est une photo de foule sans cadrage sur un individu en particulier. On peut aussi photographier la personne qui chante puisque c'est un personnage célèbre exerçant dans un lieu public
2. On peut prendre cette photo même s'il y a des gens en arrière-plan car il s'agit d'un monument touristique et qu'il n'y a pas de cadrage sur une personne en particulier ou identifiable (pas de visage). Attention toutefois à la diffusion de photos d'œuvres d'art et de certains monuments car ils peuvent être soumis au droit d'auteur, même s'ils se trouvent dans l'espace public !
3. Sur cette photo aussi, on trouve un site touristique et des personnes en arrière-plan sans cadrage particulier sur celles-ci... **Mais attention !** La personne derrière l'auteur du selfie (bien identifiable sur la photo), a-t-elle donné son accord pour que cette photo soit diffusée ? En posant, elle marque son accord tacite pour la prise de la photo, mais pas pour sa diffusion.
4. On ne peut pas prendre cette photo car bien qu'elle présente une foule dans un lieu public, une femme apparaît de manière clairement identifiable sans qu'on lui ait demandé son accord

Jeu : Testons ton esprit critique

- L'article 1 est plutôt un avis et non une information. Il expose des jugements de valeurs qui ne se retrouvent pas dans une information, qui est censée être neutre.
- L'article 2 ressemble à une théorie du complot. L'auteur écrit que personne n'a pu communiquer avec les habitant·es de l'île bleue pour connaître leurs intentions... alors que ces dernier·es ne parlent pas la même langue et sont présents à cause de catastrophes naturelles survenues sur leurs terres. Cette information essaie de faire le buzz en jouant sur la peur.
- L'article 3 est assez neutre, il essaie simplement de reformuler l'article original sans trop prendre parti.

Remerciements

L'équipe d'Interface3.Namur remercie les institutions qui ont rendu possible ce projet en le finançant. Merci en particulier à Madame la Ministre de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative du dispositif de soutien à la Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité, grâce auquel la production de ce carnet a été possible.

Nous remercions également les professionnel·les et les structures qui nous ont offert leur temps et leur expertise en relisant et proposant des améliorations à ce carnet, pour un carnet plus pertinent. Merci à Pascal Minotte du Cresam, à Maxime Verbesselt et Jehanne Bruyr d'Action Médias Jeunes, à Thomas Gilson de Média Animation, à Thilbert Bourgeois de Latitudes Jeunes, à Thierry Moutoy du Point Culture de Louvain-la-Neuve, et au professeur d'informatique David Nyssen du Collège Sainte-Croix et Notre-Dame de Hannut.

Nous remercions également, pour son travail de mise en page, Nicolas Pirotte.

Merci enfin à tou·tes ceux et celles qui ont participé, de près ou de loin, à la réalisation de ce carnet. Merci de vous être engagé·es dans ce projet qui, nous l'espérons, sensibilisera à la notion de CRACCS et donnera l'envie aux internautes de s'intéresser aux questions de **citoyenneté numérique** dans une société multiculturelle. C'est avec une utilisation éclairée et consciente du Web que nous pourrons tirer le maximum de ce formidable outil de connaissance, de découverte et de partage.



La connexion permanente à Internet et l'omniprésence des technologies dans notre quotidien (smartphones, objets connectés...) transforment notre monde et notre manière d'interagir avec les autres internautes, issu.e.s de toutes les cultures, un peu partout dans le monde !

Nous possédons toutes et tous un smartphone, un ordinateur et/ou des comptes sur des services en ligne (comme un service de messagerie ou un réseau social). Mais en faisons-nous bon usage ? Comprenons-nous vraiment le fonctionnement de ces outils et leurs codes d'utilisation ?

Avec ce carnet rempli d'informations et de jeux, des mises en situation et des conseils, tu pourras te tester et en savoir plus sur comment adapter ton comportement en ligne pour devenir un.e cyber CRACCS : Citoyen.ne Responsable, Actif.ive, Critique, Créatif.ive et Solidaire ! En avant toute !

interface3
namur

Interface3.Namur

Avenue Sergent Vrihoff 2, 5000 Namur
081/63 34 90

contact@interface3namur.be

 Interface3.Namur  @Interface3n

www.interface3namur.be

